



ACTES DU COLLOQUE

Colloque

La précarité énergétique : comprendre pour agir

Jeudi 22 mars 2012
Palais Bourbon



La Commission de régulation de l'énergie

et

le médiateur national de l'énergie

en partenariat avec

**le Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières
de l'Université Paris-Dauphine**

et

l'Association des économistes de l'énergie

vous invitent au colloque sur

« La précarité énergétique : comprendre pour agir »

Face à une consommation d'énergie et des tarifs de vente en hausse, la précarité énergétique gagne du terrain. Des solutions pérennes et efficaces doivent être apportées aux plus démunis. La CRE, le MNE, le CGEMP et l'AEE ouvrent le débat sur ce sujet prioritaire et vous invitent à participer à cette réflexion en présence de représentants du monde de l'énergie, d'acteurs de terrain, de sociologues et d'urbanistes.

le jeudi 22 mars 2012

de 8h15 à 13h00

au Palais Bourbon

101 rue de l'Université

Avec le parrainage de

Serge Poignant, député de Loire-Atlantique,
Président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale

et

François Brottes, député de l'Isère,
Co-président du groupe d'études sur les énergies de l'Assemblée nationale

Edito

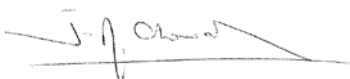
La pauvreté n'est pas seulement monétaire, elle est aussi et de plus en plus énergétique. L'augmentation du coût de l'énergie, la faiblesse des revenus et la mauvaise performance thermique des bâtiments conduisent près de 15 % des foyers français à vivre en situation de précarité énergétique. Pour ces foyers, la facture d'énergie pèse deux à trois fois plus dans le budget par rapport à un foyer moyen.

Ainsi que l'a observé le médiateur national de l'énergie, la situation se dégrade : désormais, près d'une réclamation sur cinq pour impayé concerne des ménages en situation de précarité énergétique. La dette moyenne concernant la facture d'énergie s'élève à 1 900€. A l'instar de la pauvreté, la précarité énergétique a des conséquences multiples, qui dépassent la dimension économique, et constitue trop souvent le prélude à l'exclusion sociale.

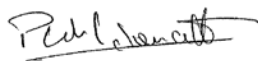
Si ce constat est unanimement partagé, les solutions pour sortir de cette situation sont insuffisantes ou difficiles à mettre en œuvre. A cet égard, les dispositifs d'aide au paiement de la facture ne bénéficient qu'à une minorité des ayants droit : seul un ayant droit sur trois bénéficie du tarif de première nécessité en électricité et un sur deux du tarif spécial de solidarité en gaz. En dépit de la réforme visant à automatiser l'attribution de ces tarifs, la Commission de régulation de l'énergie regrette que ceux-ci demeurent encore trop complexes.

Dans un contexte où les prix de l'énergie sont durablement sur une tendance haussière afin de faire face aux adaptations nécessaires de notre outil de production et de nos infrastructures, il est indispensable de protéger les plus vulnérables. L'énergie est un bien essentiel, elle doit être accessible à tous. C'est pourquoi il importe de mettre l'accent sur la prévention de la précarité en améliorant le confort thermique de l'habitat et l'efficacité énergétique des appareils de chauffage.

C'est bien cette prise de conscience collective et cette volonté de fédérer les acteurs pour agir qui animent l'esprit de ce colloque « La précarité énergétique : comprendre pour agir » organisé dans un lieu dédié aux débats de société. La CRE, chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'énergie au bénéfice du consommateur, le médiateur, dont la mission est d'informer et de protéger les consommateurs, et l'Université Paris Dauphine, qui s'investit pour éclairer le débat public, formulent le souhait que de ces échanges émergent des idées nouvelles qui puissent aboutir à des solutions pérennes et efficaces.



Jean-Marie Chevalier
*Professeur à l'université Paris-
Dauphine*



Philippe de Ladoucette
*Président de la Commission de
régulation de l'énergie*



Denis Merville
*Médiateur national de
l'énergie*

PROGRAMME

- 8h15 Accueil des participants**
- 8h45 Pourquoi un colloque sur la précarité énergétique ?**
Jean-Marie Chevalier, professeur, Université Paris-Dauphine
Philippe de Ladoucette, président, Commission de régulation de l'énergie
Denis Merville, médiateur national de l'énergie
- 9h15 Grand témoin**
François Loos, président, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- 9h30 Statistiques et politiques de lutte contre la précarité énergétique en Europe**
Fabien Roques, directeur, IHS CERA, membre du comité AEE
- 9h45 La précarité énergétique, du constat à l'action**
Pierre-Marie Abadie, directeur de l'énergie, Direction générale de l'énergie et du climat
Patrick Doutreligne, délégué général, Fondation Abbé Pierre
Jérôme Vignon, président, Observatoire national de la précarité énergétique
- 10h05 Première table ronde : existe-t-il un droit à l'énergie ?**
Jean-Christophe Moraud, directeur général des services de l'Assemblée des Départements de France
Jean-François Raux, conseiller du Président, Union Française de l'Electricité
Thierry Saniez, délégué général, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)
David Sullivan, consultant, cabinet Interface
Daniel Zielinski, délégué général, Union nationale des centres communaux d'action sociale
- 11h10 Des électriciens contre la précarité énergétique partout dans le monde**
Dans le cadre de l'année mondiale de l'accès à l'énergie, Electriciens Sans Frontières présente un film sur son action internationale.
- 11h15 Grand témoin**
Martin Hirsch, président, Agence du service civique
- 11h30 Deuxième table ronde : vers un droit aux économies d'énergie ?**
Xavier de Froment, président, Industries du Génie Numérique Energétique et Sécuritaire
Patrick Masclet, vice-président, Association des maires de France, maire d'Arleux
Philippe Pelletier, président, Comité stratégique du plan bâtiment Grenelle
Gilles Rabin, directeur général adjoint, Pôle développement métropole Nice-Côte d'Azur
Isabelle Rougier, directrice générale, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah)
Marie-Christine Zelem, professeur, Université Toulouse-Le Mirail
- 12h45 Clôture du colloque**

Colloque animé par Olivier Schneid, journaliste à la Gazette des communes.

OUVERTURE : POURQUOI UN COLLOQUE SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?



Jean-Marie Chevalier, professeur de sciences économiques à l'Université Paris-Dauphine. Il dirige le Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP). Il est aussi Senior Associé au Cambridge Energy Research Associates (IHS-CERA), membre du Conseil d'analyse économique (CAE) du Premier Ministre, membre du Cercle des économistes. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'industrie et l'énergie, dont « Les 100 mots de l'énergie : Climat, Economie et Géopolitique » (collectif de 2009, 2011), rapport sur la volatilité du prix du pétrole (rapport pour Mm Christine Lagarde en 2010). Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en sciences économiques (Université Panthéon-Sorbonne) et agrégé des Facultés de Sciences économiques.



Philippe de Ladoucette, président de la Commission de régulation de l'énergie depuis 2006. Titulaire d'un doctorat en économie et en sociologie ainsi que d'un troisième cycle de l'école nationale des Ponts et chaussées, il commence sa carrière en 1974 à la DATAR où il traite de sujets industriels. Par la suite, il occupe plusieurs postes dans différents cabinets ministériels, notamment celui de conseiller technique chargé de la reconversion industrielle au cabinet du ministre de l'Industrie entre 1986 et 1988 puis de directeur-adjoint au cabinet du ministre des Entreprises et du Développement économique de 1993 à 1995. Président directeur général du groupe Charbonnages de France de 2000 à 2006, il est également président directeur général de la SNET de 1996 à 2000. En 2010, il a dirigé avec Jean-Marie Chevalier, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, l'ouvrage « L'électricité du futur, un défi mondial » consacré au développement des réseaux électriques intelligents.



Denis Merville, médiateur national de l'énergie depuis novembre 2007 et maire de Sainneville-sur-Seine depuis 1977. Inspecteur principal des impôts, il est vice-président de l'Association des Maires de France (AMF) dont il préside la Commission environnement et développement durable. Il est également vice-président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et membre du Conseil général de la Seine-Maritime depuis 1982. Il a effectué deux mandats de député de Seine-Maritime, de 1993 à 1997, en tant que rapporteur spécial du budget de l'Environnement, et de 2002 à 2007, en tant que rapporteur spécial du budget des Sports. Membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale, il a participé aux travaux de la mission d'information de lutte contre l'effet de serre entre 2005 et 2006. Il a également été conseiller régional de Haute-Normandie de 1985 à 1993.

GRAND TÉMOIN



François Loos, président directeur général de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Polytechnicien et ingénieur du corps des Mines, il a rejoint en 1984 le cabinet du président du Parlement européen, puis celui du ministre de la Recherche et de la Technologie. Entre 1986 et 1993, il a occupé plusieurs postes de direction générale dans l'industrie. Elu conseiller régional d'Alsace en 1992 puis député du Bas-Rhin de 1993 à 2002, il est nommé ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en 2002, puis ministre délégué au Commerce extérieur avant de devenir ministre délégué à l'Industrie. Il retrouve en 2007 son siège de député du Bas-Rhin et de vice-président du Conseil régional d'Alsace.

STATISTIQUES ET POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE



Fabien Roques, directeur au cabinet de conseil IHS CERA (Cambridge Energy Research Associates). Il dirige l'activité de conseil et de recherche concernant l'électricité et le carbone en Europe. Auparavant, il a été économiste senior au sein de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE/OCDE) où il a eu la responsabilité du secteur électrique dans le cadre des scénarios du *World Energy Outlook*. Ingénieur de l'École Centrale de Lyon et docteur en économie de l'énergie de l'Université de Cambridge, il enseigne à l'Université Paris Dauphine et à Sciences Po Paris.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, DU CONSTAT A L'ACTION



Pierre-Marie Abadie, directeur de l'énergie à la Direction Générale de l'Energie et du Climat au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer depuis 2008. Ancien élève de l'École Polytechnique, diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris et ingénieur général des Mines, il a été directeur de la demande des marchés énergétiques à la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières. Actuellement, il est commissaire du gouvernement à l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs, administrateur d'EDF depuis 2007 et siège au conseil des gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie.



Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé Pierre depuis 2003. Educateur spécialisé dans le Nord puis directeur d'un service de tutelles aux prestations sociales dans le Pas-de-Calais de 1986 à 1990, il a été conseiller technique de l'UNIOPSS après avoir exercé la même fonction à l'Union régionale du Nord-Pas-de-Calais. De 1997 à 1999, il a été conseiller technique auprès du secrétaire d'Etat au Logement, Louis Besson. Il a ensuite été secrétaire général du Haut comité pour le Logement des personnes défavorisées de 1999 à 2002 sous la présidence de Xavier Emmanuelli. Il a rejoint la Fondation Abbé Pierre en 2002 où il a été adjoint au délégué général avant d'exercer lui-même cette fonction.



Jérôme Vignon, président de l'observatoire national de la précarité énergétique. Diplômé de l'école Polytechnique et de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique, il a été conseiller technique au cabinet du ministre de l'économie et des finances de 1981 à 1984. Il a ensuite été membre du cabinet de Jacques Delors à la Commission européenne puis directeur de la cellule prospective de 1985 à 1998. Pendant deux ans, il a été directeur chargé de la stratégie et des politiques européennes à la DATAR, avant d'exercer de nouvelles responsabilités à la Commission européenne de 2000 à 2009. En 2010, il a été président des Semaines sociales de France ainsi que du groupe de travail sur la précarité des familles.

PREMIÈRE TABLE RONDE : EXISTE-T-IL UN DROIT A L'ÉNERGIE ?



Jean-Christophe Moraud, directeur général de l'Assemblée des départements de France (ADF) depuis avril 2010. Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (promotion 1989-91), agrégé d'histoire, il a été enseignant de 1983 à 1989, avant d'intégrer l'administration du ministère de l'Intérieur. Il a en outre été, notamment, rapporteur à la Cour des comptes de 1995 à 1997, puis directeur général des services du conseil général de l'Essonne de 1998 à 2000. Depuis 2004, il était sous-directeur des finances locales et de l'action économique à la Direction générale des collectivités locales.



Jean-François Raux, conseiller du président de l'Union Française de l'Electricité, fondateur-gérant de STRATENR, et membre du comité énergie du Medef. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, il a effectué la majeure partie de sa carrière au sein de l'entreprise EDF-GDF. Il y a occupé les postes de conseiller du directeur général d'EDF pour les questions de management et de communication interne, chef du service emploi et développement des ressources humaines, directeur général de la holding EDF Soparel, directeur de la stratégie, chef du service pilotage stratégique de la direction Marketing et directeur Marketing stratégique. Il a fondé l'institut du Management.



Thierry Saniez, délégué général de l'association de consommateurs et d'usagers CLCV. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de la faculté de droit, il a précédemment exercé des responsabilités dans le secteur du logement, des collectivités locales et dans le réseau des chambres de commerce et d'industrie. Il est fortement impliqué depuis quelques années dans la défense des intérêts des consommateurs dans le secteur des énergies et a développé des outils de suivi des prix dans le secteur du gaz et des carburants notamment.



David Sullivan, directeur de projet et spécialiste dans le management du changement au cabinet Interface conseil études & formation depuis 1990. Economiste de formation, il organise et intervient dans des séminaires sur les effets de la dérégulation des marchés énergétiques. Il s'intéresse plus particulièrement au concept de la précarité énergétique et à son traitement dans les différents pays européens. Il est le co-auteur de l'un des premiers articles publiés dans un grand quotidien français il y a 10 ans « The Fuel Poor : une exclusion européenne ? » paru dans Les Echos en avril 2002.



Daniel Zielinski, délégué général de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale depuis 2001. Après avoir été directeur de l'Académie Européenne du Nord de l'Europe, il est nommé, en 1994, président du Centre européen d'Aide à la Vie associative et en 2000, président de l'assemblée des 385 OING du Conseil de l'Europe ayant statut participatif. En 2001, il devient membre du Comité européen de la Cohésion sociale et expert au Conseil de l'Europe sur les thématiques sociales et auprès de l'intergroupe du Parlement européen sur les Services d'Intérêt Général. Par ailleurs, il accepte en 2010 la présidence de la Compagnie de Théâtre de « L'oiseau Mouche » composée de personnes en situation de handicap mental et psychique.

GRAND TÉMOIN



Martin Hirsch, président de l'Agence du Service Civique depuis sa création en mai 2010. Ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'École Nationale d'Administration, il est Conseiller d'Etat. Il a dirigé la Pharmacie Centrale des Hôpitaux, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, puis l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives. Parallèlement, il a exercé pendant treize ans des responsabilités bénévoles à Emmaüs France, qu'il a présidé pendant cinq ans. De 2007 à 2010, il a été membre du gouvernement, en qualité de Haut commissaire aux Solidarités actives contre la Pauvreté et Haut commissaire à la Jeunesse.

DEUXIEME TABLE RONDE : VERS UN DROIT AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?



Xavier de Froment, président du syndicat des Industries du Génie Numérique Energétique et Sécuritaire. Ingénieur de l'INP- Grenoble et titulaire d'un MBA de l'Insead, il est entré en 1979 dans le Groupe Vallourec où après de nombreux postes dans la production pétrolière, il est devenu directeur du Plan Marketing puis directeur général de la division Composants industriels. En 1999, il a racheté cette division à Vallourec pour la spécialiser dans les produits électriques et la développer à l'international. Fin 2005, pour accélérer encore ce développement, il a revendu l'activité au Groupe Legrand et a pris chez Legrand la Direction Générale de Groupe Arnould. En 2009, il est nommé Directeur France du groupe Legrand.



Patrick Masclet, vice-président de l'Association des Maires de France en charge de la cohésion sociale depuis 2008. Il occupe également la fonction de maire d'Arleux (59) depuis 1995, de président de l'Association des Maires du Nord depuis 2002, et de conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais.



Philippe Pelletier, avocat au barreau de Paris depuis 1983, associé co-fondateur du cabinet Lefèvre, Pelletier & associés. Il est chargé d'enseignement à l'Université de droit de Paris II depuis 1998. Après avoir été président de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière, il a été président de l'Agence Nationale de l'Habitat de 1998 à 2008. En 2008, il dirige les travaux du comité opérationnel sur les bâtiments existants dans le cadre de la préparation du Grenelle de l'environnement. En 2009, il est nommé par le Premier Ministre président du comité stratégique du Grenelle de l'environnement jusqu'au 31 juillet 2012.



Gilles Rabin, directeur général adjoint de la métropole Nice Côte d'Azur. Il est docteur en économie et co-fondateur de l'Agence Sherpaa. Il a dirigé le comité d'expansion de l'Essonne, conseille l'Association des Villes et Régions européennes de la Grande Vitesse et est membre du comité de rédaction de la revue Urbanisme. Il est auteur avec Luc Gwiazdzinski de plusieurs ouvrages qui mettent en avant sa vision de la ville et son approche hybride entre l'économie, les transports, l'urbanisme et la sociologie.



Isabelle Rougier, directrice générale de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat depuis 2010. Diplômée de Sciences-po, elle a débuté sa carrière en 1993 au Conseil régional d'Ile-de-France. A partir de 2004, elle est devenue conseillère technique chargée de la politique de la ville et de la rénovation urbaine auprès du ministre délégué à la Cohésion sociale et à la Ville, puis de la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, dont elle a été directrice adjointe de cabinet de 2006 à 2007. Inspectrice générale à l'Inspection générale des affaires sociales, elle a été directrice adjointe au cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité à partir de 2009, puis du secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme.



Marie-Christine Zelem, professeur de sociologie, directrice du département de « sociologie et anthropologie » et responsable de la mission « développement durable » à l'Université de Toulouse II Le Mirail. Elle enseigne la sociologie de l'énergie à l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux. Elle est membre du laboratoire CERTOP du CNRS, au sein duquel elle pilote le pôle PEPS (Politiques Environnementales et Pratiques Sociales). Elle siège au conseil scientifique de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique. Elle est chercheur associé au LIED (Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain).

Pourquoi un colloque sur la précarité énergétique ?

Intervenants : Jean-Marie Chevalier, Philippe de Ladoucette, Denis Merville

Olivier Schneid, *journaliste à la Gazette des communes*

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à ce colloque sur la précarité énergétique. Merci d’être aussi nombreux. Nous devrions entre guillemets jouer ce matin à guichet fermé.

Le programme vous permettra d’entendre des intervenants venus de divers horizons. Les différents acteurs présents vont nous livrer leur regard sur cette précarité énergétique qui monte dans notre pays. Or, ce sujet ne semble pas être au premier plan de la campagne présidentielle en cours. Pour plagier un candidat entendu ce matin à la radio sur la précarité énergétique : pas un mot, enfin peu de mots.

Définition de la précarité énergétique

Au niveau européen

A ce stade, il n’y a pas à proprement parler de définition européenne de la précarité énergétique.

Les cinq pays associés dans le cadre du projet européen EPEE, Etude de la Précarité Energétique en Europe (Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne et France), ont établi la définition suivante : « la précarité énergétique désigne un foyer qui éprouve des difficultés, voire se trouve dans l’impossibilité de chauffer correctement son logement à un prix raisonnable qui dépend de ses revenus. »

Royaume-Uni

En 2001, dans le cadre de la UK Fuel Poverty Strategy, la précarité énergétique a été ainsi définie : “a fuel poor household is one that cannot afford to keep adequately warm at reasonable cost. The most widely accepted definition of a fuel poor household is one which needs to spend more than 10 % of its income on all fuel use to heat its home to an adequate standard of warmth. This is generally defined as 21°C in the living room and 18°C in the other occupied rooms – the temperatures recommended by the World Health Organisation”.

France

La précarité énergétique a été définie par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 d’engagement national pour l’environnement, dite Grenelle II, qui modifie la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement. Est en situation de précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d’énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l’inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d’habitat ».

La précarité résulte donc de la combinaison de trois facteurs principaux : des ménages vulnérables en raison de la faiblesse de leurs revenus ou d’une mauvaise performance thermique des logements occupés, compte tenu du coût de l’énergie.

Source : INSEE, EPEE

En seulement deux chiffres, la précarité énergétique concerne en France 3,8 millions de foyers, qui consacrent plus de 10 % de leur budget à leurs dépenses d'énergie. Certains préfèrent parler de 8 millions de personnes touchées dans les grandes villes, dans les petites communes et à la campagne.

Les chiffres-clés de la précarité énergétique

Pour mesurer la précarité énergétique, deux approches sont retenues par l'enquête nationale logement (ENL) qui est l'une des principales enquêtes de l'INSEE par son ancienneté (1955), sa fréquence (tous les 4 ou 5 ans), la taille de son échantillon (45 000 logements en 2002) et la portée de ses résultats :

La mesure objective de la précarité énergétique consiste à identifier les ménages dont les dépenses d'énergie sont excessives au regard de leurs ressources. Un taux d'effort énergétique de 10 % du revenu du ménage a ainsi été défini. Cet indicateur a été élaboré au Royaume-Uni et a été repris dans un certain nombre de pays dont la France.

Selon cet indicateur, la France compte 3,8 millions de ménages précaires, soit 14,4 % des ménages français (environ 8 millions de personnes). 70 % de ces ménages sont parmi les plus modestes. Il s'agit de propriétaires (19,5 %), de personnes de plus de 65 ans (25,4 %) et d'habitants de maisons individuelles (17,1 %).

La méthode « subjective » ou « déclarative » s'appuie sur les déclarations des ménages quant à leur capacité à chauffer leur logement de manière adéquate ou à payer pour avoir une consommation énergétique suffisante. À défaut d'une mesure factuelle de la température, qui entre dans le cadre d'un diagnostic de performance énergétique, cette méthode peut être approchée par certaines questions de l'enquête nationale logement sur la perception de froid durable dans le logement. Cette notion de froid traduit l'inconfort thermique subi.

Source : INSEE

Je vais sans tarder céder la parole à nos premiers intervenants, à commencer par les représentants de trois des quatre coorganisateur du colloque : la Commission de régulation de l'énergie, le médiateur national de l'énergie et l'Université Paris-Dauphine.

Je vais d'abord interroger le Président de la CRE, Philippe de Ladoucette. Je ne vois pas apparaître les mots « précarité énergétique » dans les missions de la CRE que vous présidez. La raison d'être de la CRE est de concourir au bon fonctionnement des marchés de l'énergie, certes au bénéfice du consommateur final. Cependant, dans l'opinion publique, vous êtes perçu comme celui qui doit garantir le bon déroulement de la libéralisation, et non comme un acteur du dossier « précarité énergétique ».

Philippe de Ladoucette, *Président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)*

Mesdames et Messieurs bonjour. La question que vous posez me paraît tout à fait pertinente. Il est vrai que nous n'avons pas, à la Commission de régulation de l'énergie, la responsabilité de la précarité énergétique. Néanmoins, nous avons notre avis à donner sur certains mécanismes qui permettent de lutter contre, même très théoriquement. Il s'agit du tarif de première nécessité en électricité et du tarif spécial de solidarité en gaz.

C'est précisément parce que la CRE est chargée de veiller à l'ouverture des marchés, à la mise en place d'un marché concurrentiel de l'énergie au niveau européen, qu'elle a très souvent à

rappeler des réalités qui ne sont pas toujours agréables à entendre, à rappeler aux pouvoirs publics qu'il y a des lois qu'ils ont fait voter et qu'il est nécessaire d'appliquer. A titre d'exemple, la loi impose que les tarifs réglementés évoluent de façon régulière pour couvrir les coûts. C'est une condition essentielle au développement de la concurrence. Notre mission est en ceci difficile qu'elle consiste parfois à rappeler que les tarifs ne sont pas au bon niveau et que l'énergie à un coût.

Dans les années qui viennent, le coût de l'énergie n'est pas amené à diminuer pour des raisons à la fois nationales et internationales. Je rappelle que nous avons en France des tarifs de l'électricité très sensiblement inférieurs à ceux de nos voisins européens. Ces tarifs sont très probablement amenés à augmenter dans les années qui viennent à la fois pour couvrir les coûts de production, le coût d'investissements dans les réseaux et de développement des énergies renouvelables.

Pour toutes ces raisons, la Commission de régulation de l'énergie a trouvé utile de s'associer au médiateur national de l'énergie, à l'Université Paris-Dauphine et à l'Association des Economistes de l'Energie pour organiser ce colloque. Nous ne pouvons pas à la fois vouloir mettre en place un marché libéralisé de l'énergie et ne pas traiter la situation des plus faibles qui se trouvent en situation de précarité énergétique.

Comme chacun sait, la précarité énergétique augmente aujourd'hui en France. Ce problème n'est ni acceptable, ni bien traité. Nous ne pouvons pas à la fois avoir un marché qui se développe et des millions de personnes laissés sur le bord du chemin.

Concernant le traitement de la précarité énergétique, l'ambiguïté en France consiste à considérer les tarifs réglementés, que ce soit pour le gaz ou pour l'électricité, comme des tarifs sociaux. Or, il n'est pas possible de traiter la totalité de la population française comme si elle était en situation de précarité énergétique. Sur ce point, il est nécessaire de différencier l'évolution des tarifs de l'énergie pour la plupart des concitoyens et la situation de ceux qui se trouvent dans la précarité énergétique. Il faut sortir de cette ambiguïté. Nous ne pouvons pas traiter la quasi-totalité de la population française comme si elle avait des problèmes à payer sa facture d'énergie. En revanche, les personnes en situation de précarité énergétique doivent être aidées.

La Commission de régulation de l'énergie n'a pas les solutions. C'est pour cela qu'elle a souhaité ce débat pour que ceux qui ont des idées, qui peuvent apporter des solutions, les proposent.

La lutte contre la précarité énergétique n'est pas un sujet simple. Elle nécessitera beaucoup d'efforts parce que nous sommes confrontés à des situations complexes. L'efficacité énergétique est au cœur des discussions sur l'énergie. Or, les personnes en situation de précarité énergétique vivent très souvent dans de véritables passoires énergétiques. Les investissements nécessaires à l'amélioration du bilan énergétique des logements sont lourds et difficilement amortissables. Par conséquent, comment fait-on pour que ceux qui en ont le plus besoin bénéficient de l'efficacité énergétique, c'est-à-dire améliorent la situation de leur habitat ? Cette question relève de la politique énergétique mais aussi de la politique du logement.

Olivier Schneid

Merci beaucoup. Denis Merville, la question sera plus facile pour vous car la précarité énergétique est votre jardin, votre pré-carré, votre raison d'être. Dans le rapport d'activité 2011 que vous avez publié avant-hier, vous vous définissez comme un acteur témoin de la précarité énergétique.

Denis Merville, médiateur national de l'énergie

Oui, bonjour. Vous dites que la précarité énergétique est notre raison d'être. Pas tout à fait, fort heureusement. Le médiateur national de l'énergie a trois fonctions essentielles : informer, conseiller et protéger les consommateurs. Nous les informons notamment sur le nouveau contexte dans lequel ils vivent depuis l'ouverture des marchés en 2007. Nous leur apportons des solutions aux litiges qui les opposent aux opérateurs.

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation du nombre de personnes qui éprouvent des difficultés à payer leurs factures et qui nous sollicitent pour cette raison. Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre 4^{ème} rapport d'activité que j'ai présenté au début de la semaine, 15 % des saisines que nous avons reçues en 2011 relevaient de difficultés de paiement, avec une dette moyenne de 1900€ La crise économique et les hausses du prix de l'énergie ont détérioré la situation financière fragile des foyers monoparentaux, retraités aux faibles pensions, titulaires des minima sociaux, salariés licenciés, personnes en surendettement...

Les propositions du médiateur national de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique

Si les mesures prises par les pouvoirs publics vont dans le bon sens (revalorisation des tarifs sociaux et automatisation de leur attribution), elles ne sont toutefois pas encore à la hauteur des enjeux du phénomène et ne permettent pas d'endiguer la croissance de la précarité énergétique.

- Contrairement à une idée reçue, **il n'existe pas de trêve hivernale**, interdisant la coupure entre le 1^{er} novembre et le 15 mars. Même en période de grand froid, la suspension d'énergie demeure réelle pour les personnes qui ne peuvent pas s'acquitter leurs factures.

- Selon les estimations du médiateur, car les chiffres ne sont malheureusement pas publiés par les opérateurs, **au moins 500 000 consommateurs ont fait l'objet d'une réduction ou d'une suspension de fourniture d'énergie l'an dernier**. Nous considérons que ces informations, qui renseignent directement sur l'évolution de la précarité énergétique, devraient être rendues publiques.

- Afin d'élargir le nombre de bénéficiaires d'aides au paiement des factures et d'améliorer l'efficacité de leur distribution, le médiateur national de l'énergie propose de substituer aux tarifs sociaux actuels un « **chèque énergie** », qui serait distribué par les Caisses d'allocations familiales, quelle que soit l'énergie utilisée pour le chauffage.

Cette nouvelle aide dont 4 millions de foyers en situation de précarité énergétique pourraient bénéficier, représenterait un coût de l'ordre d'1 milliard d'euros par an.

Certes cette somme peut paraître considérable. Elle serait pourtant nettement inférieure au système de compensation pour le financement des énergies renouvelables et comparable à la péréquation tarifaire insulaire.

• Mais au-delà des aides au paiement des factures d'énergie, nous devons élargir notre réflexion au volet préventif. L'action sur la performance énergétique des logements est l'indispensable complément du volet curatif. Car **la solidarité nationale ne pourra pas continuer à assumer le coût de la précarité énergétique. L'objectif du médiateur est de la faire reculer significativement et durablement. L'action préventive sera donc essentielle.**

La précarité énergétique est un phénomène encore mal connu. C'est pourquoi nous participons aux côtés des pouvoirs publics aux travaux de l'Observatoire national de la précarité énergétique.

Nous sommes devant des choix de société et c'est pour cette raison que nous organisons ce matin avec la CRE et Paris-Dauphine ce colloque afin de débattre et de réfléchir ensemble sur ce problème majeur.

Olivier Schneid

Je vous remercie. Jean-Marie Chevalier, si j'avais dû, jusqu'à très récemment, faire un sujet sur la précarité énergétique, je ne me serais pas adressé à vous car je vous assimilais à un économiste qui suit les questions de libéralisation et d'ouverture des marchés. La précarité énergétique n'était pas un sujet qui me semblait être dans vos domaines de recherche. Vous êtes, comme Philippe de Ladoucette, un défenseur de la réalité des prix, du juste prix. Qu'est-ce qui fait que vous vous intéressez aujourd'hui à la précarité énergétique ?

Jean-Marie Chevalier, *professeur à l'Université Paris-Dauphine*

Tout d'abord, l'Université Paris-Dauphine et plus précisément le Centre de Géopolitique de l'Energie et des Matières Premières (CGEMP) suit les questions de précarité énergétique. Nous n'avons peut-être pas suffisamment le temps ni les moyens pour suivre toutes les questions relatives à ce sujet.

Nous sommes très heureux d'être là. Nous avons organisé avec la CRE en janvier 2010, ici même à l'Assemblée nationale, le premier colloque sur les Smart grids, qui avait été une grande réussite. Aujourd'hui, nous organisons ce colloque avec le médiateur national de l'énergie et l'Association des Economistes de l'Energie avant les élections présidentielles.

En effet, la précarité énergétique nous est apparue depuis quelques mois comme un sujet prioritaire, qui risque d'exploser dans les mois qui viennent, pas seulement en France d'ailleurs. Les prix de l'énergie vont augmenter, ce qui va peser lourdement sur certaines catégories de population extrêmement sensibles et vulnérables à ces augmentations de prix. Certaines personnes actuellement en situation de précarité énergétique pourraient être précipitées dans l'exclusion sociale si les prix augmentent de manière trop importante. Il s'agit donc d'un enjeu majeur de société.

La précarité énergétique est également un sujet fondamental de recherche sur le plan de la statistique, de la méthodologique et de la politique économique. Avec nos étudiants de master et de doctorat, nous étudions ce phénomène sur le plan méthodologique : comment définit-on la précarité ? Parmi les 27 pays européens, le plus en avance sur ces questions méthodologiques de pauvreté énergétique est la Grande-Bretagne. Un nouveau rapport de

John Hills sur la précarité énergétique a d'ailleurs été publié cette semaine. Du point de vue de la méthodologie et des remèdes, ce rapport est très intéressant car il promeut une approche segmentée du traitement de la précarité énergétique. En France *a contrario*, nous cherchons toujours des remèdes généraux qui s'appliquent à tout le monde. Je pense que la précarité a besoin d'une approche segmentée. Tous les pauvres du point de vue énergétique ne se ressemblent pas. Par conséquent, les remèdes ne peuvent pas être les mêmes pour tous. C'est une interrogation de politique économique qui est fondamentale et qui implique une articulation entre l'échelon national et l'échelon local.

« Getting the measure of fuel poverty »

Rapport de John Hills sur la précarité énergétique en Angleterre, mars 2012

Le rapport du professeur John Hills, directeur du Centre d'analyse de l'exclusion sociale à la London School of Economics, a été commandé par Chris Huhne MP, Secrétaire d'Etat à l'énergie et au changement climatique. Il s'agissait de questionner la définition de la précarité énergétique, ses causes et ses conséquences, et les politiques de lutte mises en œuvre au regard de cette définition.

La précarité énergétique pour un ménage est le résultat de la conjonction de coûts de l'énergie très élevés et d'un revenu faible. Ce constat conduit à remettre en cause le critère actuel qui consiste à considérer en situation de précarité énergétique les ménages consacrant plus de 10% de leurs revenus à l'énergie. En effet, cet indicateur reflète mal les tendances d'évolution et englobe des ménages qui ne sont pas pauvres. Le rapport propose donc d'adopter une approche méthodologique différente qui consiste à prendre en compte le « reste-à-vivre », c'est-à-dire les ressources restantes après le paiement des factures d'énergie et de carburants utilisés pour les déplacements contraints (domicile-travail). Ce nouveau type de mesure, construit à partir d'un indicateur de faible revenu fixé à 60% du revenu médian et d'un indicateur de coûts élevés fixé selon la facture médiane tous deux ajustés en fonction de la taille et la composition du ménage, reflète à la fois l'étendue et l'intensité du phénomène de précarité énergétique.

Quel que soit l'indicateur considéré, l'actuel ou celui proposé par le rapport, le nombre de personnes en situation de va augmenter très significativement d'ici 2016. C'est pourquoi le rapport recommande d'orienter les politiques publiques notamment sur l'efficacité énergétique à destination des ménages à faibles revenus.

Source : <http://www.decc.gov.uk/assets/decc/11/funding-support/fuel-poverty/4662-getting-measure-fuel-pov-final-hills-rpt.pdf>

En tant qu'universitaires, nous avons un rôle d'agitateurs d'idées. Je pense que ce rôle d'agitation intellectuelle est particulièrement important à un moment où les problèmes énergétiques sont complexes et constituent des défis pour les citoyens et pour les enseignants-chercheurs que nous sommes.

Olivier Schneid

Bien, merci Jean-Marie Chevalier, Denis Merville et Philippe de Ladoucette.

Grand témoin : François Loos

Olivier Schneid

Nous accueillons maintenant François Loos, Président de l'ADEME. Vous êtes notre premier grand témoin dans ce colloque sur la précarité énergétique. Avant d'être le Président de l'ADEME, vous avez été longtemps parlementaire, vous êtes un ancien Ministre de l'industrie, donc de l'énergie. Vous êtes encore Vice-président du conseil général d'Alsace. Vous êtes donc un homme politique. Etes-vous étonné que la précarité énergétique, qui préfigure l'exclusion sociale, ne soit pas un thème de la campagne présidentielle ?

François Loos, *Président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)*

Je pense que la précarité énergétique est un problème pour tout le monde et qu'il n'y a peut-être pas de consensus sur les solutions car celles-ci sont difficiles à trouver. C'est un problème qui n'est heureusement pas clivant. Je pense que tout le monde reconnaît qu'il est nécessaire d'y apporter des solutions. Une des solutions citées est économique : on ne peut mener une politique énergétique, qui va grosso modo consister à constater que les prix montent, sans prendre en compte la situation du nombre croissant de personnes en précarité énergétique. Donc il faut traiter ces deux questions en même temps.

Olivier Schneid

Autrement dit, dans une campagne électorale ne sont abordés que les sujets clivants ?

François Loos

A l'Assemblée nationale, c'est une évidence de dire cela.

Olivier Schneid

Merci. Vous êtes ici aujourd'hui en tant que Président de l'ADEME, qui se présente comme un précurseur de la lutte contre la précarité énergétique.

François Loos

Je voudrais remercier Denis Merville de son rapport et de son engagement sur ce sujet. Je voudrais également souligner l'importance d'un tel colloque.

Je m'aperçois qu'il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites et que je pourrais me dispenser de répéter. Je vais donc être bref pour me concentrer sur ce que l'ADEME voit et perçoit du problème.

Evidemment, il y a trois leviers d'action naturels pour lutter contre la précarité énergétique.

Le premier levier est le Fonds de solidarité pour le logement, qui est la suite d'autres dispositifs qui existaient depuis 1984. Il est géré par les départements.

Le deuxième levier réside dans les tarifs sociaux de l'électricité, depuis 2004, et du gaz, depuis 2008. C'est un instrument qui a connu une évolution récente consistant à automatiser l'attribution de ces tarifs aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire. Cette réforme a été adoptée en réaction au constat selon lequel le nombre de bénéficiaires était largement inférieur au nombre d'ayant-droits.

Les tarifs de solidarité en électricité et en gaz

Les tarifs sociaux sont constitués par le tarif de première nécessité (TPN) en électricité, créé par le décret du 8 avril 2004 et par le tarif spécial de solidarité (TSS) en gaz, mis en place par le décret du 13 août 2008. Les bénéficiaires sont les ménages dont les ressources annuelles sont inférieures ou égales au plafond permettant de bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Le plafond est de 7 771 € pour une personne seule au 1^{er} juillet 2011.

Plafond de revenus mensuels donnant droit à la CMU complémentaire (au 1^{er} juillet 2011) :

Nombre de personnes	Plafond mensuel CMUC métropole	Plafond mensuel CMUC DOM
1	648	721
2	971	1081
3	1166	1297
4	1360	1514
5	1619	1802
Par personne en plus	+ 259,04	+ 288,31

Le tarif de première nécessité pour l'électricité permet aux ménages de bénéficier d'une réduction sur l'abonnement (40 à 60 % selon la composition du foyer), sur les 100 premiers kilowattheures consommés chaque mois, et sur certaines prestations (gratuité de la mise en service et réduction de 80 % sur les frais de déplacement pour impayés). Il est uniquement applicable aux consommations enregistrées pour le logement principal du consommateur. Ce tarif n'est proposé que par les opérateurs historiques (EDF et les entreprises locales de distribution). Les charges en résultant leur sont compensées par la contribution au service public de l'électricité (CSPE) acquittée par l'ensemble des consommateurs d'électricité en fonction des volumes consommés.

Montant du rabais maximal annuel (en € TTC au 23 décembre 2010) en fonction du tarif souscrit et du nombre d'unités de consommation du foyer :

Nombre d'unités de consommation	Taux de réduction	3 kVA Base	6 kVA Base	9 kVA et plus Base	6 kVA HP/HC	9 kVA et plus HP/HC
1 UC	40 %	69	73	78	85	91
1<UC<2	50 %	86	91	98	106	113
2 UC ou +	60 %	103	110	118	127	136

Le nombre d'UC est le nombre d'équivalents adultes qui composent un ménage fiscal : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans et plus compte pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3).

Le tarif spécial de solidarité pour le gaz consiste en une déduction forfaitaire sur le prix de la fourniture, qui dépend du nombre d'unités de consommation du foyer et de la consommation, ou, si le client réside dans un immeuble chauffé collectivement, en un versement forfaitaire dépendant du nombre d'unités de consommation du foyer. A l'instar du TPN, les clients peuvent bénéficier de la gratuité des mises en service ainsi qu'à une réduction de 80 % sur les interventions pour impayés. Le TSS peut être proposé par l'ensemble des fournisseurs de gaz. Les charges en résultant leur sont compensées par la contribution au tarif spécial de solidarité (CTSS) payée par les fournisseurs de gaz en fonction des volumes de gaz fournis.

**Montant de la déduction forfaitaire (en € TTC/an au 22 décembre 2011)
en fonction de la composition du foyer et de la plage de consommation (contrat individuel) :**

Nombre d'unités de consommation	0-1000 kWh/an	1000-6000 kWh/an	> 6000 kWh/an
1 UC	22	67	94
1<UC<2	29	90	124
2 UC ou +	37	112	156

**Montant du versement forfaitaire sous forme d'un chèque individuel
(en € TTC/an au 22 décembre 2011) en fonction de la composition du foyer (chauffage collectif) :**

Nombre d'unités de consommation	Versement forfaitaire
1 UC	72
1<UC<2	95
2 UC ou +	119

Evolutions récentes des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel

Le décret n° 2012-309 du 6 mars 2012 relatif à l'automatisation des procédures d'attribution des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel a modifié la procédure d'attribution des tarifs sociaux afin que ces tarifs soient accordés aux ayants droit, sauf opposition de leur part, sans que ceux-ci aient à renseigner un formulaire comme c'est le cas actuellement. « Le (...) décret modifie les décrets du 8 avril 2004 relatif à la tarification spéciale de l'électricité et du 13 août 2008 relatif à la fourniture de gaz naturel au tarif spécial de solidarité pour organiser le croisement et l'exploitation des fichiers et informations des organismes d'assurance maladie, des fournisseurs, des cocontractants des fournisseurs de chaufferie de gaz alimentant des immeubles résidentiels et des gestionnaires du réseau de distribution de gaz naturel. En outre, afin de prévenir les ruptures de droits principalement pour les personnes qui auraient omis de faire reconduire leurs droits à la CMU complémentaire qui conditionnent l'octroi des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, les droits à ces tarifs sont automatiquement prolongés de six mois, les intéressés étant parallèlement informés de la nécessité de faire reconduire leurs droits à la CMU complémentaire ».

Sources : CRE, Energie-info, Legifrance

Le troisième levier est l'amélioration du parc de logements. Le problème se pose à l'évidence pour ceux qui sont en précarité énergétique, mais aussi pour l'ensemble des Français. Si nous voulons atteindre le facteur 4 et donc diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, il est indispensable de procéder à la rénovation thermique des bâtiments. C'est un immense chantier qui ne fait que commencer et pour lequel des objectifs ont été fixés de façon très précise. L'essentiel des mesures d'amélioration du logement est issu du Grenelle I et II. Les premiers objectifs ont été fixés par le Grenelle I : 400 000 logements par an seront rénovés à partir de 2013, 800 000 logements sociaux de 2010 à 2018 pour faire passer la consommation de plus de 230 kWh/m²/an à moins de 150 kWh/m²/an. Ces objectifs tout à fait utiles commencent à se concrétiser. J'espère qu'ils seront atteints. Par ailleurs, c'est en 2010 qu'a été définie la précarité énergétique pour la France et notamment le chiffre de 10 % de part de l'énergie dans le budget du ménage. Le Grenelle II a entériné cette définition et a instauré une obligation de prévoir, de façon systématique, des mesures de lutte contre la précarité énergétique dans les plans départementaux du logement. Une mobilisation de tous les acteurs locaux est demandée par la loi pour que le fonds national d'aide à la rénovation des logements privés, que l'Anah gère et avec lequel elle passe des contrats locaux d'engagement, soit rapidement mis en œuvre sur le terrain.

L'ADEME ne gère pas ces dispositifs mais est le secrétaire d'un observatoire, qui a été créé et mis en place il y a environ un an.

Il est clair qu'il faut aller plus loin. Nous n'avons pas suffisamment travaillé sur l'offre locative dans le parc privé. Il est certain qu'il faut aider les bailleurs dans ce domaine et traiter la question des copropriétés dégradées. Voilà quelles sont les priorités pour amener des solutions à ceux qui sont en précarité énergétique.

Est-ce que tout cela suffit ? Est-ce que les objectifs seront atteints ? A l'évidence, non. Je ne pense pas que la mise en œuvre de ces différentes mesures soit suffisante pour transformer la situation des personnes en précarité énergétique, même si elles peuvent contribuer à apporter des améliorations importantes.

Un autre levier d'action important est la formation. Depuis longtemps, l'ADEME a axé son action sur la formation des travailleurs sociaux. Nous venons de passer un accord avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour former les travailleurs sociaux de façon systématique. Notre action de formation passe également par les quelque 400 espaces info-énergie répartis sur l'ensemble du territoire français. Ces structures permettent localement d'avoir des personnels qui apportent des conseils en matière d'énergie aux représentants des collectivités territoriales et aux particuliers qui viennent les voir. Nous avons également des conventions avec les maisons de l'emploi qui font ce même travail de proximité.

Nous menons des actions en matière de recherche en collaboration avec la plateforme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT), par le biais d'appels à proposition. Tout ceci est encore insuffisant.

Au-delà du logement, le transport est également un chantier important pour l'action publique. Il est certain que nous avons à repenser la mobilité en général, et l'urbanisme en particulier, pour que la précarité du transport ne se rajoute pas à la précarité énergétique.

Une des conclusions que je souhaiterais partager avec vous est que le travail de proximité est crucial dans la lutte contre la précarité énergétique. Il doit être possible, il est par nature très compliqué. Les acteurs de terrain se trouvent parfois dans des situations très complexes.

Je voudrais vous faire part en conclusion d'une expérience issue de ma vie d'homme politique de terrain. J'ai essayé d'aider le maire d'une commune d'environ 500 habitants sur laquelle est installé un campement gitan. Ce campement est constitué de gens du voyage sédentarisés, qui se sont installés il y a 40 ans. Ils consomment de l'électricité à partir de prises publiques. La communauté est composée d'une quinzaine de familles, soit environ 100 personnes. Le maire, qui reçoit les factures, ne parvient pas à faire payer les consommations d'électricité et m'a sollicité pour que je lui apporte une solution. Après m'être renseigné, je lui ai indiqué que la solution était le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). L'administration en charge du FSL accorde une subvention de 30 000 €. Or dans cette commune, la facture d'électricité à payer était de l'ordre de 50 000 €. Le problème est que certains membres de la communauté avaient payé scrupuleusement et d'autres pas. Par conséquent, comment répartir les 30 000 €? Cet exemple reflète l'embarras dans lequel se trouvent les travailleurs sociaux au quotidien.

En résumé, il n'est pas envisageable de mener une politique énergétique sans apporter de solutions à la précarité énergétique. La précarité énergétique ne pourra pas être efficacement traitée sans une politique ambitieuse de rénovation thermique du logement. Néanmoins, il reste au final un travail social immense, qui n'est pas simple, qui nécessite de savoir gérer des contradictions et qui requiert un grand esprit de charité de la part des associatifs et des travailleurs sociaux dans la pratique quotidienne.

Olivier Schneid

Vous êtes issu d'une région réputée riche, l'Alsace. Sentez-vous monter en Alsace aussi la précarité énergétique ?

François Loos

Je n'ai pas l'impression qu'il y ait en Alsace une progression de ce chiffre, mais je ne l'ai pas précisé en tête. Il y a bien sûr des cas de précarité énergétique connus. Les rénovations urbaines sont en cours.

Olivier Schneid

Merci beaucoup François Loos.

La précarité énergétique, du constat à l'action

Olivier Schneid

J'invite les trois intervenants de notre débat suivant à venir me rejoindre : Pierre-Marie Abadie, directeur de l'énergie à la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) ; Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés et Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE).

Jérôme Vignon, vous présidez un organisme lancé le 1^{er} mars 2011 et qui était présenté par le gouvernement comme « un outil clé au service d'une action efficace ». Or, depuis cette date, nous entendons peu parler de vous. Un certain nombre d'acteurs se demandent où en est l'Observatoire de la précarité énergétique.

Jérôme Vignon, *président de l'Observatoire national de la précarité énergétique*

Je suis tout à fait d'accord avec votre interpellation. Je dois faire un aveu de modestie et d'humilité. L'observatoire existe depuis un an, son secrétariat est assuré par l'ADEME. Je pense que nous devons peut-être changer d'approche. Nous avons choisi une stratégie consistant à accumuler une très grande quantité de données en vue de disposer d'un instrument complet de connaissance et d'identification de tous les acteurs de la précarité énergétique. Nous avons donc choisi de faire quelque chose de très ambitieux mais qui nous prend beaucoup de temps. Je ne suis pas sûr que nous aurons, d'ici la fin de l'année, des résultats opérationnels.

Je pense que cette action visant à mieux connaître la précarité énergétique doit continuer à être menée. Tout le monde s'accorde à dire qu'il y a une accentuation de la précarité énergétique, alors même que nous ne sommes pas en capacité de la mesurer. La dernière enquête logement de l'INSEE, qui fait le point sur la question, date de 2006. Dans le même temps, les prix de l'énergie ont très fortement augmenté. Par conséquent, je pense que nous devrions avoir une approche plus pragmatique.

L'intitulé de notre table-ronde est « comprendre pour agir ». Il me semble qu'il y a trois domaines pour lesquels nous avons déjà beaucoup d'informations et nous ne devrions pas attendre pour agir.

Le premier domaine est le lien entre pauvreté et précarité énergétique. Au regard des données, un ménage a deux fois plus de chance d'être précaire énergétique quand il fait partie des 25 % des ménages les plus pauvres. Dire que les classes moyennes sont précaires énergétiques autant que les autres n'est pas vrai, à moins de donner une définition très extensive des classes moyennes. Il y a bien une forte corrélation entre pauvreté et précarité énergétique. Par conséquent, il faut s'intéresser en priorité à ces 620 000 ménages français qui sont précaires énergétiques dans tous les sens du terme, soit qu'ils ont eu froid, soit qu'ils dépensent des sommes trop élevées pour payer leurs factures d'énergie par rapport à leurs revenus. Cela

invite à se pencher sur le non-recours aux tarifs sociaux. Les fournisseurs d'énergie avouent eux-mêmes qu'une grande partie des personnes ayant droit aux tarifs sociaux n'en bénéficie pas. C'est pourquoi je m'interroge sur les propositions de ciblage des personnes visées par les dispositifs d'aide. Le ciblage vient des pays anglo-saxons, qui ne sont pas des modèles en matière de lutte contre la pauvreté. S'ils procèdent ainsi, c'est parce qu'ils n'ont pas de dispositifs horizontaux de lutte contre la pauvreté et qu'ils assignent à la tarification un rôle beaucoup plus important que nous ne le faisons. Dans notre tradition, on peut se demander si le ciblage est vraiment une bonne chose. Est-ce que le ciblage n'est pas lui-même un facteur de non-recours ? Le ciblage implique de demander aux personnes en situation de précarité énergétique des informations précises sur leur état de précaire. Or, on sait que cela est à l'origine de stigmatisation et de non-recours. Par conséquent, je ne suis pas favorable au ciblage. Je pense qu'il faut plutôt réfléchir à des solutions plus horizontales, qui assurent davantage de solidarité entre l'ensemble de ceux qui paient les tarifs énergétiques.

Le deuxième domaine d'action concerne les locataires sociaux. En 2006, 25 % des locataires du secteur social sont en situation de précarité énergétique, dans le sens où ils ont eu froid. Comment comprendre que des personnes, qui bénéficient de conditions de logement meilleures que dans le secteur locatif privé, sont néanmoins des précaires énergétiques ? C'est une interrogation directement opérationnelle.

Le troisième domaine d'action concerne les personnes âgées. 25 % des ménages en situation de précarité énergétique, au sens du critère de 10 % des revenus dépensés pour l'énergie, ont à leur tête une personne de plus de 65 ans. 20 % des ménages en milieu rural sont précaires énergétiques. Là encore, des conclusions opérationnelles devraient être tirées, sans attendre davantage d'information.

En ce qui me concerne, je compte orienter l'Observatoire vers des travaux plus pratiques. Une enquête de l'INSEE sur le taux d'effort en matière de logement et d'énergie vient de paraître. Elle porte sur les années 2008-2011 et montre que pour les trois déciles de revenus les plus bas, ce taux d'effort a continué d'augmenter alors qu'il est stable pour le reste de la population française. Cette situation est anormale.

Olivier Schneid

Si je vous comprends bien et peut-être en faisant un raccourci, vous êtes en phase avec l'association de consommateurs CLCV qui, le jour du lancement de l'Observatoire national de la précarité énergétique, écrivait dans un communiqué : « les consommateurs n'ont pas besoin d'un énième observatoire, mais de moyens concrets pour les prévenir ».

Jérôme Vignon

Je ne dis pas cela. Je dis que voilà trois domaines sur lesquels nous avons déjà une bonne connaissance et sur lesquels nous pouvons agir. Parallèlement, il faut poursuivre l'observation, qui est utile, avec les acteurs de terrain, et non une observation technocratique. Le Président de l'ADEME a dit quelque chose qui me semble tout à fait juste : si nous voulons faire une bonne action-observation, il faut être dans la proximité. Cela ne remet

absolument pas en cause l'Observatoire national, mais nous pourrions souhaiter qu'il y ait des observations régionales voire départementales.

Olivier Schneid

Vous annonciez qu'il n'y aurait pas de résultats d'ici la fin de l'année, est-ce à dire que cette enquête exhaustive que doit mener l'Observatoire ne sera pas rendue publique en 2012 ?

Jérôme Vignon

L'enquête permettra de faire un état des lieux en 2012. Je crains qu'elle ne fournisse pas d'éléments supplémentaires de connaissances, à moins que nous décidions d'engager des opérations moins coûteuses, plus précises, du type de celles que j'ai décrites précédemment.

Olivier Schneid

Vous avez travaillé pendant une dizaine d'années à la Commission européenne, où vous avez dirigé un service pour la protection et l'inclusion sociale. La précarité énergétique est-il un sujet qui vous paraît suffisamment pris en compte au niveau de l'Union européenne ?

Jérôme Vignon

Oui, c'est d'ailleurs l'Union européenne qui l'a soulevé, à partir des préoccupations britanniques. Je précise qu'au Royaume-Uni, c'est le régulateur de l'énergie qui a pour mission de lutter contre la précarité énergétique, compte-tenu du fait que les prix de l'énergie sont fixés librement depuis longtemps. C'est ainsi qu'a été fixé le critère de 10 % des revenus consacrés à l'énergie pour définir la pauvreté énergétique. En France, nous ne sommes pas dans cette tradition. Néanmoins, c'est au regard de l'exemple britannique que la Commission européenne a proposé qu'il y ait une approche commune en matière de précarité énergétique.

Olivier Schneid

Sans y parvenir jusqu'à ce jour.

Jérôme Vignon

Je suis moins pessimiste. Les définitions française et européenne de la précarité énergétique sont tout à fait compatibles. Nous avons choisi en France, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la définition la plus large possible. Cette définition ne comporte pas de chiffre donc elle est compatible avec toutes les définitions chiffrées. Nous pouvons parfaitement, en prenant l'indicateur le plus simple qui est le taux d'effort énergétique, avoir une mesure commune de la précarité énergétique, en tous cas comparable, ainsi que le montre l'enquête SRCV.

Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV)

L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (Dispositif SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (European union-Statistics on income and living conditions). Il a pris la suite en 2004 de l'ancien Panel européen, European Community Households Panel (ECHP), interrompu en 2001.

Ce dispositif est une enquête en face à face portant sur les revenus (de l'année civile précédant la collecte), la situation financière et les conditions de vie des **ménages**. Depuis la collecte de 2008, les données de revenu sont récupérées par appariement avec les fichiers administratifs et sociaux (DGFIP, CNAF, CCMISA et CNAV). Elle intègre également depuis 2008 des estimations de revenus financiers générés par des produits exonérés d'impôt ou soumis à prélèvement libératoire. Elle sert de référence pour les comparaisons de **taux de pauvreté** et de distribution des revenus entre **États membres de l'Union Européenne** et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion. Les données sont collectées annuellement au moyen d'une enquête en panel.

Source : INSEE (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/dispositif-srcv.htm>)

Olivier Schneid

Je vous remercie de votre franchise Jérôme Vignon. Je rappelle que vous présidez un autre observatoire qui est celui de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES).

Jérôme Vignon

C'est pourquoi je suis attaché à ce que précarité énergétique et pauvreté ne soient pas trop dissociées.

Olivier Schneid

Nous allons poursuivre avec Pierre-Marie Abadie, directeur de l'énergie à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC). Dans la plaquette de présentation de la DGEC d'avril 2010, le mot de « précarité énergétique » n'est pas mentionné. Pourquoi cela ?

Pierre-Marie Abadie, *directeur de l'énergie à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)*

Et pourtant nous faisons beaucoup. Depuis plusieurs années, nous avons mis en place des outils, non seulement d'observation mais aussi des outils économiques pour traiter la précarité énergétique. Le choix a été de faire des outils spécifiques pour l'énergie, ce qui n'allait pas de soi. En effet, il y a deux écoles : celle qui promeut les outils sociaux pour traiter la précarité et celle qui promeut des outils spécifiques pour l'énergie. Nous avons choisi cette seconde approche parce que l'énergie, et particulièrement l'électricité, est un bien essentiel, et parce qu'elle comporte des spécificités à prendre en compte dans les outils de lutte contre la précarité énergétique. Depuis cinq ans, beaucoup a été fait. Nous avons aujourd'hui le recul suffisant pour tirer des enseignements sur les solutions efficaces et pour améliorer les dispositifs existants.

Sans être exhaustif, je voudrais rappeler ce qui a été fait précisément en matière de lutte contre la précarité énergétique. Nous avons bien sûr proposé des aides au paiement de la facture, par nature palliatives. Il s'agit des tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz ou encore des chèques. Sur le volet préventif, nous favorisons le traitement structurel du problème des passoires thermiques et promovons l'efficacité énergétique avec le programme « Habiter mieux » doté de 35 milliards d'euros. La mise en œuvre de ce programme de long terme prend du temps. Par ailleurs, nous avons progressé dans la meilleure compréhension des phénomènes de précarité.

Différents enseignements peuvent être tirés de la mise en œuvre de ces dispositifs. Le premier constat, ainsi que l'a rappelé François Loos, est que la précarité énergétique est une matière complexe et concerne une population difficile à atteindre, ainsi que le prouve la difficulté à faire bénéficier tous les ayants-droit des tarifs sociaux. Cette population ne peut donc s'appréhender avec les mêmes outils que d'autres populations. L'automatisation, que nous avons mise en place en ce début d'année, devrait permettre de traiter en partie ces défaillances du système, et de passer de 300 000 à 800 000 éligibles dans le gaz, de 600 000 à 1,5 million dans l'électricité.

Le deuxième constat est que le traitement de la précarité énergétique fait intervenir beaucoup d'acteurs différents. Au-delà de l'administration étatique et des fournisseurs d'énergie sont impliqués les services sociaux, les conseils généraux et le monde associatif. L'ensemble de ces acteurs travaille ensemble depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de la commission présidée par Philippe Pelletier et de l'Observatoire national de la précarité énergétique.

Le dernier enseignement est qu'il n'y a pas de solution unique à la précarité énergétique mais un patchwork de solutions.

En dépit de ces dispositifs, la précarité énergétique perdure. On observe d'une part une montée de la pauvreté, qui n'est pas un sujet exclusivement énergétique, et d'autre part une évolution des prix de l'énergie qui ne sera probablement pas à la baisse, comme l'a dit le Président Philippe de Ladoucette. Cela signifie qu'il y a un certain nombre d'investissements à faire dans l'ensemble du système énergétique. Cela ne signifie pas que l'énergie cessera d'être bon marché par rapport aux pays voisins. Cela ne signifie pas non plus une évolution insupportable pour toute la population. En revanche, il est indéniable que la population exposée au risque de précarité énergétique va augmenter. En conséquence, la montée de la précarité énergétique doit être prise en compte dans l'évolution future de notre système énergétique.

Olivier Schneid

Quelle est la position de l'administration concernant la proposition de création d'un « chèque énergie » pour remplacer les tarifs sociaux ?

Pierre-Marie Abadie

L'administration, tout particulièrement la DGEC, a l'intuition que le « chèque énergie » est une des solutions, un des outils qui pourrait être développé. J'en ai moi-même déjà parlé voilà plus de trois ans. En matière de solution à la précarité énergétique, il faut trouver le juste équilibre entre simplifier, cibler et étendre. Simplifier car les tarifs sociaux étaient historiquement difficiles d'accès, étendre car la population exposée à la précarité énergétique croîtra dans les années à venir, et en même temps cibler pour éviter les effets d'aubaine. De ce point de vue, le « chèque énergie » a de nombreuses qualités. Il recouvre toutes les énergies, alors qu'aujourd'hui certaines énergies ne font l'objet d'aucun dispositif d'aide. En outre, il a l'avantage d'être plus facilement automatisable sur des critères sociaux ou fiscaux.

Eu égard à ces qualités, pourquoi n'avons-nous pas mis en place de « chèque énergie » ? Ce dispositif suscite de nombreuses questions quant à sa pertinence ou encore sa mise en œuvre, y compris dans le monde associatif. Par ailleurs, cela reste une mesure palliative. Le véritable défi est d'articuler ce type de dispositif à de véritables parcours de sortie de la précarité énergétique. Il faut éviter l'enfermement des personnes dans des trappes à pauvreté, problème classique de tous les dispositifs sociaux et accompagner les transformations structurelles des logements pour sortir de la précarité énergétique.

Olivier Schneid

La réforme de l'automatisation des tarifs sociaux a abouti à l'issue d'un processus d'un an et demi. N'aurait-on pas pu imaginer passer directement à l'étape supérieure qui est le seul « chèque énergie » ? Quelle est la position des politiques sur le sujet ?

Pierre-Marie Abadie

Comme vous l'avez rappelé vous-même, l'automatisation des tarifs sociaux a pris plus d'un an. Certains diront que c'est le signe de l'inertie et de l'inefficacité de l'administration. Cela a plutôt montré que l'automatisation est un sujet complexe. Un certain nombre de sujets devaient être traités préalablement à la modification du dispositif existant : qui a accès aux informations, quels fichiers utiliser, etc. ? Compte tenu de l'ampleur de la précarité énergétique, la décision politique a consisté à automatiser le dispositif existant, certes perfectible, afin d'apporter une réponse rapide, au lieu d'ouvrir le chantier d'un « chèque énergie ».

Le « chèque énergie » a été mis sur la table dans le cadre des travaux de Mme Liétard et des travaux de la commission Pelletier. C'est un sujet qui mérite d'être débattu avec l'ensemble des acteurs, dont les énergéticiens et le monde associatif. Certains ne sont pas convaincus qu'il s'agit d'une action prioritaire.

Olivier Schneid

Quelle est la position de vos deux ministres de tutelles, Eric Besson et Nathalie Kosciusko-Morizet et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie François Baroin ? Ce dispositif coûterait-il cher ?

Pierre-Marie Abadie

En tant que directeur d'administration centrale, je n'ai pas à m'exprimer au titre des hommes politiques. En tout état de cause, le « chèque énergie » n'est pas un sujet de désaccord. C'est un sujet qui a été considéré comme intéressant, mais non prioritaire, dans le cadre d'une fin de législature.

La question du coût se pose pour le « chèque énergie » comme pour tout autre dispositif. Elle dépend de l'importance de l'aide et du périmètre des éligibles. Elle est déconnectée du type de dispositif choisi.

Olivier Schneid

Merci beaucoup. Patrick Doutreligne, vous êtes le délégué général de la Fondation Abbé Pierre. La précarité énergétique gagnerait les classes moyennes. Est-ce que cela signifie que la Fondation Abbé Pierre est amenée à élargir son action vers une population de plus en plus importante ?

Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé Pierre

J'espère que non. Nous n'en aurions ni les moyens, ni la vocation. Aujourd'hui, le problème de la précarité énergétique est avant tout un problème politique. La façon de régler le problème de la précarité énergétique relève davantage d'un choix de société que de l'invention de dispositifs. Or, la question des moyens est confondue avec la finalité. Les tarifs sociaux n'ont sorti presque personne de la précarité énergétique. Ceux qui en bénéficient consacrent toujours plus de 10 % de leurs revenus à l'énergie.

La Fondation Abbé Pierre alerte depuis plusieurs années sur le manque de logements en France. Il manque aujourd'hui 800 000 à 900 000 logements. Par ailleurs, les prix des loyers ont augmenté de plus de 50 % au cours des 10 dernières années. Les prix du logement ont quant à eux augmenté de 100 à 130 % selon les secteurs géographiques. La montée des prix de l'énergie pénalise parfois ceux qui ont opté pour un logement, à loyer moins élevé, mais plus éloigné des centres-villes et qui perdent cette économie par une facture énergétique plus importante. Cette montée des prix va devenir intenable. Aujourd'hui, nous allons droit dans le mur.

Il est important d'investir et de rénover l'habitat. Le Grenelle de l'environnement a permis des avancées significatives. A titre d'exemple, plus aucun logement neuf ne se construit sans une vigilance sur la dépense énergétique. Néanmoins le parc immobilier existant, soit plus de 10 millions de logements, consomme beaucoup d'énergie. Le rythme de rénovation de 300 000 à 400 000 logements par an, ainsi que cela a été annoncé, paraît bien lent au regard de l'ampleur de la tâche. Par conséquent, il faut changer de rythme et de vision politique. Les échéances électorales ont d'ailleurs cette vocation.

Il ne faut pas décorrélérer la question de la pauvreté, qui serait strictement d'ordre social, du fonctionnement d'une économie concurrentielle, les deux étant totalement imbriqués. Les prix des loyers ne peuvent pas continuellement augmenter sans qu'il ne soit jamais question de la

faculté de certaines personnes à les payer. Les Allemands paient certes leur électricité plus cher qu'en France, mais leurs loyers sont en moyenne 50 % moins élevés qu'en France. C'est la même chose en Autriche. Donc on ne peut dissocier la précarité énergétique de l'habitat.

Olivier Schneid

Je reviens à l'actualité de la campagne électorale. Vous disiez que la précarité énergétique était avant tout un problème politique, un choix de société. Pensez-vous, à l'instar de François Loos, que la précarité énergétique n'est pas un sujet clivant ?

Patrick Doutreligne

Les solutions à la précarité énergétique sont un sujet clivant, pas le constat. Il en va de même pour le logement. Depuis 2004, le constat du manque de logement en France s'est répandu : l'INSEE a conforté nos chiffres, Paris-Dauphine a réalisé sa propre étude.

Dans la campagne électorale actuelle, aucun candidat ne propose de solution à la précarité énergétique car l'Etat n'a plus de marges de manœuvre budgétaires. On peut espérer que cette situation conduise à inventer des dispositifs pérennes et innovants qui permettront véritablement de sortir les personnes de la situation de précarité énergétique dans laquelle elles sont. Il faut inventer des dispositifs plus performants qui associent le monde de l'entreprise.

Olivier Schneid

Merci à tous. Monsieur Vignon, nous suivrons de très près l'évolution de l'Observatoire de la précarité énergétique.

Première table ronde : existe-t-il un droit à l'énergie ?

Olivier Schneid

La première table ronde porte sur « existe-t-il un droit à l'énergie ? ». Je vais demander à Jean-Christophe Moraud, Jean-François Raux, Thierry Saniez, David Sullivan et Daniel Zielinski de monter à la tribune.

La question est posée de manière sinon ambiguë, du moins complexe, puisqu'on peut l'aborder de différentes manières. On peut se poser la question du droit à l'énergie du point de vue juridique. D'après le juriste que j'ai interrogé, on peut simplement parler d'un droit à être desservi en électricité. A ce sujet, le médiateur national de l'énergie dans son dernier rapport d'activité dénonce une pratique trop systématique des coupures pour impayés par les fournisseurs. Nous reviendrons sur ce sujet tout à l'heure avec Jean-François Raux. C'est un sujet d'actualité, la presse a relaté qu'un technicien d'ERDF serait menacé de licenciement après avoir refusé de réduire la puissance d'une dizaine d'abonnés qui ne payaient pas leurs factures. D'après la liste des inscrits, des représentants d'ERDF seraient présents dans la salle. Est-ce que l'un d'entre eux pourrait nous éclairer sur ce dossier ?

Dans le public : Catherine Halbwachs, direction des affaires publiques ERDF

Le technicien que vous mentionnez n'est pas menacé de licenciement, mais fait l'objet d'une procédure devant une commission de discipline. Cette procédure n'est pas la conséquence d'un refus de réduire la puissance mais d'un refus de pratiquer des coupures qui relevaient de la sécurité, en particulier en matière de gaz. En cela, il a mis en danger un certain nombre de personnes en annonçant qu'il avait coupé alors même qu'il ne l'avait pas fait. Cette affaire n'a donc rien à voir avec la précarité énergétique. C'est un problème de dysfonctionnement de sa part dans ses obligations professionnelles. Il ne faut pas tout mélanger.

Olivier Schneid

Je vous remercie d'avoir pris la parole pour donner la position d'ERDF. Jusqu'à présent, ERDF n'avait, à ma connaissance, pas répondu aux questions des journalistes.

J'ai envie de traduire la question de la table ronde par « existe-t-il un droit moral à l'énergie ? ». Dans le cas d'une réponse affirmative à cette première question, comment faire pour que cela ne reste pas un vœu pieu ?

Je voudrais tout d'abord interroger Daniel Zielinski qui est le délégué général de l'UNCCAS, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale. Vous représentez 6 000 communes et 44 millions de personnes, la quasi-totalité des communes de plus de 10 000 habitants et les trois-quarts des communes de 5 000 à 10 000 habitants. Le slogan de l'UNCCAS est « être plus proche, voir plus loin », c'est-à-dire ne pas se limiter à aider la personne en difficulté.

Daniel Zielinski : *délégué général de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)*

Effectivement, la première question que je me suis posée est : que signifie le « droit à l'énergie » ? Un droit réglementaire existe-t-il ou pas ? Quelles sont les conséquences d'un nonaccès à l'énergie ? Entre 2010 et 2011, 20 % des demandes reçues par les CCAS de France ont concerné la précarité énergétique et le paiement des factures. C'est donc un enjeu majeur pour les collectivités territoriales.

La précarité énergétique est la conséquence de la mauvaise qualité des moyens de chauffage. Deuxièmement, elle résulte de la mauvaise isolation du logement et l'inadaptation des huisseries. Enfin, elle est la conséquence d'un électroménager peu performant et fortement consommateur d'électricité. A ces conséquences en matière de confort et de coût élevé de la facture d'énergie s'ajoutent des problèmes de sécurité. A cet égard, nous agissons aux côtés de GDF SUEZ dans l'opération « Easy gaz » pour diffuser les bonnes pratiques en matière de sécurité, par exemple le changement régulier du flexible dont l'oubli peut être la cause d'accidents. A cela s'ajoutent pour les occupants de ces logements des problèmes de santé causés notamment par le froid et les moisissures.

La précarité énergétique est un problème multiforme qui touche l'ensemble des citoyens. Pour y répondre, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée qui prend en compte l'ensemble des dimensions que j'ai cité.

Au niveau local, le maire, en tant que président du CCAS, est la première personne saisie par les habitants qui ont des problèmes pour payer leurs factures. La mission des CCAS est avant tout d'informer pour favoriser l'accès aux droits des personnes en difficulté, car le non-recours aux différents dispositifs sociaux est un véritable problème sur lequel l'action doit se concentrer.

A côté de l'accès aux droits, l'observation est importante. Les CCAS sont chargés chaque année de faire une analyse des besoins sociaux qu'ils recensent. Nous avons mis en place au niveau de l'UNCCAS des indicateurs. Il est important d'identifier qui sont les précaires et où sont ces personnes. Les réponses à apporter sont différentes selon qu'elles habitent à la ville ou à la campagne, qu'elles ont des dépenses de loyer et de transport élevées ou faibles, etc. C'est ce que j'appelle la notion de « reste à vivre », c'est-à-dire la part de revenus restante une fois que les dépenses contraintes ont été déduites.

Parallèlement à l'observation, il y a la prévention. C'est un aspect important mais, au quotidien, les acteurs locaux doivent d'abord répondre aux situations d'urgence. En matière de solution, le « chèque énergie » pourrait être une bonne piste. Néanmoins, il n'existe pas aujourd'hui alors que nous devons agir chaque jour dans l'urgence. Nous promovons une approche intégrée du traitement de la précarité énergétique, c'est pourquoi il est important de coordonner l'action des différents acteurs. La coordination locale est d'ailleurs une de nos missions. Les CCAS de Grenoble et de Besançon ont commencé à réfléchir à des réponses intégrées alliant l'observation, pour repérer les logements insalubres et les précaires énergétiques, et la concertation entre les différents acteurs locaux impliqués (ADEME, etc.).

Olivier Schneid

Jérôme Vignon avait un discours assez décentralisateur en proposant de faire remonter les informations du terrain.

Daniel Zielinski

La France compte 36 700 communes, dont beaucoup de petites communes. Il n'est pas concevable qu'une commune de 200 habitants mette en place un observatoire de la précarité énergétique sur son territoire. En revanche, des expériences d'observation concertée des territoires entre les CCAS et les départements sont en cours à l'échelle de trois départements afin de remonter de l'information.

Dans les CCAS, nous avons 110 000 agents qui ne travaillent pas tous sur la précarité énergétique, mais sont directement concernés par la formation et la sensibilisation des travailleurs sociaux aux outils de lutte contre la précarité énergétique.

Olivier Schneid

Vous avez créé un prix européen de la précarité énergétique, dont Grenoble était le dauphin l'année dernière. Pouvez-vous nous en parler ?

Daniel Zielinski

Ce prix européen de la précarité énergétique a pour objet de repérer et d'analyser les solutions développées dans d'autres pays. Nous avons créé ce prix avec la Fondation GDF SUEZ et nous allons éditer un document avec le conseil économique et social européen.

Au niveau européen, même si une vraie réflexion a été lancée sur la précarité énergétique, il n'y a pas, à ce stade, de définition commune. La répartition des rôles entre l'Etat et les acteurs locaux n'est pas nécessairement le même dans les différents pays. Pour lutter efficacement contre la précarité énergétique, il est important de coordonner les niveaux local, national et européen qui ont chacun leur valeur ajoutée.

Olivier Schneid

Je vous remercie. Thierry Saniez, vous êtes le délégué général de la CLCV. J'ai parlé de vous tout à l'heure à propos de votre communiqué au sujet de la mise en place de l'Observatoire national de la précarité énergétique.

Thierry Saniez, délégué général de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)

Etant donné que les associations de consommateurs sont des acteurs importants au contact des personnes en situation de précarité énergétique, nous avons fait part de notre étonnement de ne pas avoir été conviées à participer à l'Observatoire national.

Prix européen de la précarité énergétique

Le réseau ELISAN, réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) et la Fondation d'entreprise GDF SUEZ ont lancé un prix européen pour promouvoir les actions menées par les collectivités territoriales européennes dans le domaine de la lutte contre la pauvreté énergétique en Europe.

Ce concours, ouvert à toutes les collectivités européennes et leurs établissements publics rattachés, a pour objectif de valoriser les bonnes pratiques et les projets innovants menés au plan local : actions de prévention, création d'outils spécifiques, formations, etc.

Les trois premiers prix de l'édition 2011 du concours ont été décernés à :

- La ville de Liverpool pour son programme « Maisons saines ». Après un recensement exhaustif des problématiques rencontrées par les personnes en situation de précarité sur Liverpool - problèmes d'isolation, de chauffage, prévention des accidents – la ville s'est engagée dans un vaste programme d'amélioration des conditions de vie et du bien-être de ses habitants.
- Le CCAS de Grenoble pour son programme intégré de lutte contre la précarité énergétique. Le CCAS de Grenoble, avec l'appui de l'agence nouvelle des solidarités actives, a recensé les dispositifs existants sur l'agglomération (aides aux travaux, dispositifs d'aide à la personne) et réuni les acteurs afin de construire une réponse coordonnée. Une plateforme multi-partenaire de détection des personnes en situation de précarité et d'orientation - avec un numéro de téléphone unique - a été mise en place. La plateforme peut proposer un accompagnement, un diagnostic énergie à domicile, etc.
- Le CPAS de Saint-Gilles (Belgique) pour son programme ECO&CO – école des consommateurs. Le projet destiné à faire évoluer les comportements de consommation comprend des ateliers de sensibilisation, des audits énergétiques accompagnés de solutions techniques et comportementales, des accompagnements personnalisés sur deux à trois ans, un service ECO-ouvrier qui réalise gratuitement de petits travaux dans les logements.

Source : <http://www.uncass.org>

Concernant la question du droit moral à l'énergie, il n'existe pas aujourd'hui du point de vue juridique. A titre d'exemple, il n'existe pas de suspension systématique de coupure pendant la période hivernale, alors que ce type de disposition existe en matière de logement. La CLCV demande à ce qu'il y ait un parallélisme des formes entre le logement et l'énergie.

Olivier Schneid

Le décret 2008-793 d'août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayé de facture d'électricité prévoit dans ses articles 4 et 5 un droit à la continuité en matière d'électricité, de chaleur et d'eau qui interdit toute coupure entre le 1^{er} novembre et le 15 mars. Pierre-Marie Abadie souhaite-t-il apporter un complément ?

Pierre-Marie Abadie

Effectivement, il existe une disposition d'interdiction de coupure pendant la période hivernale qui est conditionnée au Fonds de Solidarité pour le Logement. Elle permet ainsi d'aider les personnes en situation de précarité, tout en évitant les abus venant de personnes qui demanderaient à bénéficier de ce dispositif de trêve alors qu'elles sont en mesure de payer leurs factures d'énergie.

Olivier Schneid

Il y a donc une interdiction des coupures pendant la trêve hivernale.

Thierry Saniez

Non, il n'y a pas aujourd'hui de garantie de non-suspension ou de non-coupure pendant la période hivernale. Il existe des systèmes qui permettent effectivement de ne pas être suspendu, cependant le filtre du FSL ne permet pas de faire bénéficier de ce dispositif à toutes les personnes en situation de précarité énergétique. La preuve en est que, dans le cadre du projet de loi Lefebvre sur le droit des consommateurs, ce principe de trêve a été adopté en première lecture au Sénat. L'actualité politique fait qu'on ne sait pas s'il y aura une deuxième lecture. Cela montre donc que la trêve existe en matière de logement mais pas en matière d'énergie. Le lien entre précarité et logement a pourtant été rappelé à plusieurs reprises.

Sur la précarité énergétique, nous constatons depuis quatre à cinq ans, dans nos nombreuses permanences sur l'ensemble du territoire, que les personnes se restreignent en matière de chauffage. C'est un phénomène qui se développe fortement. La tenue de ce colloque montre que cette situation préoccupante est reconnue par tous.

Il n'y a pas de droit à l'énergie, il existe des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Jusqu'à présent, ces tarifs ne fonctionnaient pas très bien puisqu'un ayant-droit sur deux seulement en bénéficiait réellement. La loi sur la Nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a introduit un système d'automatisme de l'attribution de ces tarifs. Cependant, le niveau des tarifs sociaux ne progresse pas au même rythme que l'énergie considérée. Par exemple, le tarif spécial de solidarité en gaz a augmenté de 4,5 % il y a quelques mois alors que le gaz augmentait dans le même temps de 10 %. Pour une famille qui se chauffe au gaz, la hausse moyenne de la facture est de 55 à 60 € alors que le tarif social a augmenté de 20 à 22 €. Cela pose la question de la garantie de l'accès pour tous à l'énergie.

Olivier Schneid

Adhérez-vous au « chèque énergie » ?

Thierry Saniez

Tout dépend des modalités. Nous avons une autre proposition que je vais détailler par la suite.

Aujourd'hui, tout le monde fait le constat que les prix de l'énergie vont augmenter contrairement aux salaires et aux revenus de manière générale. Par conséquent, la montée du

nombre de précaires est une évidence. Elle concerne d'ores et déjà 3,8 millions de ménages, peut-être 5 à 6 millions demain. C'est donc une question politique de premier plan : est-il acceptable qu'il y ait dans une société moderne autant de personnes en situation de précarité énergétique ? Si la réponse est négative, il faut agir efficacement.

Cette action doit prendre différentes formes. Le premier axe consiste à donner la priorité à l'efficacité énergétique des logements.

Par ailleurs, il faut rendre les coûts d'approvisionnement, notamment en gaz, plus transparents. Les clauses d'indexation des tarifs ont été revues pour être un peu plus en phase avec la réalité des coûts d'approvisionnement de GDF SUEZ, mais cela reste insuffisant. Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire d'avoir plus de transparence sur les coûts de production de l'électricité.

Il faut peut-être revoir la tarification en introduisant par exemple une part de progressivité et en réduisant la part fixe qui correspond à l'abonnement et qui croît de manière considérable.

Il faut également revoir le millefeuille des taxes dans la facture d'énergie (CSPE, CTA, taxes locales, TVA, etc.), qui représentent une part importante de la facture. Sur une facture d'électricité de 250 € 150 € sont imputables à la consommation, 30 € à l'abonnement et 70 € aux taxes. Ce millefeuille de taxes est illisible pour le consommateur et doit être réformé.

Nous avons une tarification sociale pour l'électricité et le gaz. Demain, il y en aura une pour l'eau, la téléphonie, certains en évoquent une pour le carburant. Nous nous interrogeons sur le millefeuille à venir de la tarification sociale. Peut-être faudrait-il avoir un dispositif unique, qui coûterait moins cher en frais de gestion sur le modèle du forfait charges des aides au logement. Le système des aides au logement distribuées par les CAF, qui concernent 6,5 millions de ménages, fonctionne bien. Pourquoi ne pas passer par quelque chose qui existe déjà ? Il faudrait que les représentants des consommateurs, des professionnels et des opérateurs étudient cette possibilité.

Pour conclure, il ne faut pas oublier les autres types d'énergie. En 2009, la prime à la cuve concernant le fioul, qui est la troisième source d'énergie pour les ménages et dont le prix a doublé, a disparu au motif que le prix du pétrole avait baissé. Depuis, le prix du pétrole a augmenté, le prix du fioul a été multiplié par 2, mais la prime à la cuve n'a pas pour autant été réintroduite. Un autre exemple d'énergie dont le prix a beaucoup augmenté mais qui ne fait l'objet d'aucun dispositif d'aide est le gaz propane.

Comment se décompose la facture d'électricité * ?

37 % de fourniture

La part fourniture représente les coûts de production et/ou d'achat d'électricité, ainsi que les coûts de gestion commerciale du fournisseur.

33 % d'acheminement

La part acheminement est reversée par le fournisseur aux gestionnaires de réseaux, qui acheminent l'électricité jusqu'au domicile et assurent toutes les interventions techniques.

30 % de taxes

- La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse du personnel relevant du régime des industries électriques et gazières.

CTA = 2,2 %

- Les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) remplacent les anciennes taxes locales sur l'électricité. Leur taux est décidé localement par les communes et les départements.

TCFE = 6,4 %

- La Contribution au service public de l'électricité (CSPE) permet de financer les charges de service public.

CSPE = 6,4 %

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) s'applique avec un taux de 5,5 % sur le prix de l'abonnement et la CTA, et de 19,6 % sur le prix du kWh, des TCFE et de la CSPE.

TVA = 15 %

* Cas d'un client particulier consommant entre 2 500 et 5 000 kWh/an

Source : Médiateur national de l'énergie

Olivier Schneid

Vous semblez favorable à une solution de type « chèque énergie ».

Thierry Saniez

Nous avons proposé au ministre Borloo dans le cadre d'un rapport fait avec ATDquartmonde un système unique via le forfait charges des aides au logement. Néanmoins, nous ne sommes pas hostiles au « chèque énergie ». Il faut trouver la solution la plus efficace. Il nous semblait a priori préférable d'utiliser le forfait charges des aides au logement qui existe et qui fonctionne plutôt bien.

Daniel Zielinski

En matière d'intervention intégrée, nous travaillons en ce moment sur les impayés d'énergie avec des institutions bancaires. Les frais bancaires, qui viennent s'ajouter à la facture impayée et aux frais pour impayé des opérateurs, constituent une triple peine pour les personnes concernées. D'où la nécessité de cette réponse large et coordonnée au phénomène de la précarité énergétique.

J'insiste de nouveau sur la rapidité d'intervention avec laquelle les CCAS doivent répondre aux personnes qui se présentent. Nous devons améliorer les dispositifs, tout en intervenant de plus en plus dans l'urgence. Certains CCAS, notamment celui de Reims, ont décidé de ne plus intervenir dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement car il ne faut pas moins de deux mois pour constituer un dossier. Or, il est important d'agir avant que la coupure soit effective. Ces CCAS ont donc décidé d'intervenir directement auprès de la personne et non plus dans le cadre du FSL.

Olivier Schneid

Jean-Christophe Moraud, vous êtes directeur général des services de l'Assemblée des Départements de France. L'ADF est membre permanent de l'Observatoire national de la précarité énergétique mais est peu présente *de facto* dans cette instance. Considérez-vous que l'Observatoire n'est pas utile ?

Jean-Christophe Moraud, *directeur général des services de l'Assemblée des Départements de France*

Ce n'est pas parce l'ADF n'est pas présente dans l'Observatoire que les départements n'y sont pas présents.

L'existence d'un droit moral à l'énergie renvoie à un droit objectif qui ouvre une « capacité à ». Aujourd'hui, les conseils généraux et l'ADF constatent, sous l'impulsion de la montée de la précarité, un foisonnement de réflexions sur différents types de droits : un droit à l'eau, des réflexions sur la mise en place d'un tarif social de l'eau sont en cours car les impayés de factures d'eau sont nombreux. Y aurait-il un droit à la téléphonie, car elle permet de créer le lien social ? Y aurait-il un droit à la connexion Internet ? Ces questions sont posées concrètement car il y a des impayés de plus en plus importants vis-à-vis de services qui sont importants pour la société et pour lesquels les différents niveaux de collectivités sont sollicités. Ce qui est certain, c'est qu'il y a aujourd'hui un droit objectif à avoir un toit. Le département est directement acteur de sa mise en œuvre car il est chargé de mettre en place, avec les partenaires, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Le département gère le FSL. En 2005, lorsque l'Etat a décentralisé le FSL, celui-ci représentait 640 millions d'euros. En 2011, il représente 730 millions d'euros. Sa charge financière a fortement augmenté dans certains départements, dont le Nord. Le conseil général du Nord a remis au pot de manière considérable pour alimenter le FSL. Dans ce département, comme dans tous les autres, a été constatée depuis 2008, une montée des impayés de 12 à 20 % au titre de l'énergie.

Il n'y a pas de ciblage et donc de repérage des personnes concernées par les impayés. En règle générale, le public défavorisé est logé dans le parc social. Il est connu, ce qui permet un travail avec les bailleurs sociaux et les communes. Or, il semblerait aujourd'hui que la précarité énergétique concerne également une population plus diffuse, constituée de petits propriétaires et de locataires de logements situés dans le parc privé. Ce sont donc des publics peu connus et difficiles à repérer. La deuxième difficulté est que l'impayé d'énergie n'est bien souvent qu'un impayé parmi une somme d'impayés. Les conseils généraux qui gèrent le FSL sont par ailleurs confrontés à une charge financière croissante d'autres dispositifs sociaux tels que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), le revenu de solidarité active (RSA) ou encore l'aide sociale à l'enfance. Il n'est donc pas envisageable d'augmenter continuellement les dotations au titre du FSL.

Concernant le volet préventif, tous les conseils généraux ont adhéré au programme « Habiter mieux » géré par l'Anah. Je rappelle que lorsque l'Anah met 500 € dans la réhabilitation d'une passoire énergétique, notamment en zone rurale ou périurbaine où de plus en plus de personnes précaires ont choisi d'habiter pour bénéficier de loyers moins élevés même si les logements ont bien souvent une qualité thermique médiocre, les conseils généraux abondent de 500 €

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à cette double difficulté : agir dans l'urgence et agir pour la prévention, ce qui ne produit des effets structurels qu'à beaucoup plus long terme.

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Un fonds de solidarité pour le logement (FSL) est institué dans chaque département. Il accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement.

Les conditions d'attribution des aides, ainsi que les règles de fonctionnement du FSL, sont fixées par chaque département dans un règlement intérieur.

Les aides du FSL peuvent notamment permettre de financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement, de rembourser les dettes de loyers et charges comprises dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement, de rembourser les impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

Sources : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, www.service-public.fr

Olivier Schneid

Thierry Saniez de la CLCV a évoqué le millefeuille de taxes. Comment la répartition des rôles entre Etat et les collectivités territoriales doit-elle s'opérer en matière de traitement de la précarité énergétique ?

Jean-Christophe Moraud

Il n'y a aucune raison que les entreprises, qui vivent *dans* la société et *de* la société d'un pays, s'exonèrent de leurs fonctions sociales. Je trouve étonnant qu'EDF soit le seul opérateur à collecter la taxe qui finance le tarif de première nécessité d'électricité. Il faut associer plus largement les opérateurs, les distributeurs et les producteurs au financement des dispositifs sociaux en matière d'énergie.

La consommation occupe une part significative mais non déterminante dans la facture. Les coûts de location des compteurs ainsi que les taxes représentent des postes importants de la facture d'électricité. Je comprends que l'Etat ait besoin de recettes fiscales. Néanmoins, a-t-on besoin d'aligner ce qui est un véritable millefeuille de taxes ? Ma réflexion générale vaut pour l'énergie mais aussi pour l'eau et d'autres biens essentiels.

Olivier Schneid

Merci beaucoup. Jean-François Raux, conseiller du Président de l'Union française de l'électricité, je cite Jean-Christophe Moraud : « il n'y a pas de raisons que les entreprises s'exonèrent de leur fonction sociale ». Qu'est-ce que cette phrase vous inspire ?

Jean-François Raux, *conseiller du Président de l'Union Française de l'Electricité (UFE)*

Je suis d'accord. Je souhaiterais apporter des précisions sur la contribution au service public de l'électricité (CSPE), dont parlait M. Moraud. Ce n'est pas une taxe qui pèse sur EDF mais sur l'électricité. Elle finance trois familles de dispositifs : la lutte contre la précarité énergétique, la solidarité entre la métropole et l'outre-mer et les énergies renouvelables. Aujourd'hui, elle est payée par tout client qui a une facture chez EDF. Elle doit être compensée à EDF. Aujourd'hui, le montant de la CSPE augmente fortement, ce qui pèse sur la facture d'électricité.

Olivier Schneid

En tant que représentants des fournisseurs, vous n'êtes pas dans la situation la plus confortable ce matin. Pourquoi les fournisseurs s'intéressent-ils à un public insolvable ?

Jean-François Raux

Nous avons une définition de la précarité énergétique qui est relativement simple : elle concerne les personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, soit 8 millions de personnes.

La profession que je représente pense que l'électricité est un bien de première nécessité pour certaines activités. La précarité énergétique ne se résout pas à la précarité électrique. C'est la précarité électrique qui est la plus connue par rapport au gaz. Or, le chauffage électrique ne représente pas la majorité des moyens de chauffage en France. Il y a d'autres sources d'énergie pour le chauffage : le gaz en bouteille, le fioul, les réseaux de chaleur, le bois. Il ne faut pas confondre précarité énergétique et précarité électrique.

De la même manière, il faut distinguer économies d'énergie et économies d'électricité. Je rappelle que l'électricité représente 20 % de l'énergie consommée en France, elle ne peut donc représenter 80 % des économies d'énergie. Il faut ramener les choses à leur juste mesure.

Il ne faut pas considérer que le tarif bleu régulé, fixé par l'Etat, est un tarif social. Aujourd'hui, le tarif est régulé pour maintenir un tarif relativement bas pour toutes les catégories de clients. Il faut traiter spécifiquement les personnes en situation de précarité énergétique et laisser les prix s'ajuster librement pour les autres catégories de clients.

Les coûts de production et d'acheminement de l'électricité se retrouvent dans la facture. A long terme, 300 à 500 milliards d'euros devront être investis selon les choix de politique énergétique qui seront faits d'ici 2030. Par conséquent, il faudra augmenter les tarifs et traiter spécifiquement le problème de la précarité énergétique.

Je pense que la question du chauffage doit être abordée en considérant les différents types d'énergies. La profession est plus favorable à un « chèque chauffage », avec un financement approprié, qu'à un « chèque énergie ». Compte-tenu du niveau d'endettement de l'Etat et des collectivités territoriales, le financement doit résulter d'une solidarité entre les consommateurs d'énergie. Le montant du « chèque chauffage » serait modulé en fonction de la performance énergétique du bâtiment. En termes de dispositif curatif, le « chèque chauffage » est un outil intéressant.

La priorité en matière de lutte contre la précarité énergétique est la problématique des passoires énergétiques. Il faut faire un effort ciblé sur les logements en précarité énergétique, qui ne sont pas nécessairement des logements sociaux. Beaucoup de propriétaires privés de maisons individuelles sont concernés par la précarité énergétique, plus de 50 % en province. Des programmes nationaux de rénovation des logements existent. Néanmoins, nous avons souvent affaire à une population âgée, qui n'a pas nécessairement les moyens de financer les travaux à réaliser. Le programme d'amélioration de l'habitat est un premier pas. Les fournisseurs EDF et GDF SUEZ y ont contribué à hauteur de 250 millions d'euros.

Enfin le traitement de la précarité énergétique doit se faire au niveau local afin de proposer des solutions adaptées et personnalisées à ceux qui en sont victimes.

Olivier Schneid

Le médiateur national de l'énergie note dans son dernier rapport d'activité à propos des coupures qualifiées de « réalités dramatiques » : « la coupure est pratiquée de façon trop systématique par les fournisseurs alors qu'elle devrait se limiter aux cas exceptionnels, l'énergie étant un bien de première nécessité ». L'entreprise EDF a d'ailleurs jugé utile de faire une mise au point pour dire qu'elle était engagée dans une politique de solidarité à l'égard des personnes en situation de précarité énergétique, politique qui, au-delà des tarifs sociaux, s'appuie sur un dispositif complet.

Jean-François Raux

Je laisserai EDF répondre sur ce point précis. En revanche, la profession promeut un traitement ciblé, préventif, en coopération avec les services sociaux de la précarité énergétique.

Généraliser l'interdiction de la coupure aux 28 millions de clients au tarif bleu, voire au tarif jaune, ne me paraît pas raisonnable car, en tant qu'ancien directeur d'agence dans un quartier de Paris pas particulièrement pauvre, j'ai pu constater que les impayés ne proviennent pas toujours de personnes défavorisées.

Olivier Schneid

Merci. David Sullivan, vous êtes consultant. Vous êtes aussi britannique et vous vivez en France. Vous connaissez bien les deux systèmes : le français réputé très tourné vers le service public et le britannique réputé très libéral. Lequel des deux systèmes traite le mieux la question de la précarité énergétique ?

David Sullivan, *consultant pour le cabinet Interface*

Les Britanniques travaillent sur la précarité énergétique depuis plus de 20 ans, moi-même depuis plus de 30 ans. La France est donc plutôt en retard sur ce thème.

Selon les pays, les définitions de la pauvreté sont différentes. En anglais, la précarité énergétique se dit « fuel poverty ». La définition a fait l'objet de nombreux débats au Royaume-Uni. Le point fort de la France est l'analyse, celui du Royaume-Uni est l'action. Il serait intéressant de combiner ces deux approches différentes.

Depuis 20 ans, les Britanniques ont dépensé plus de 25 milliards de livres en aide pour l'énergie et le logement. En dépit de ces dépenses considérables, le problème de la précarité énergétique n'a pas été résolu. En matière de précarité énergétique, les personnes âgées constituent une population très fragile. Les Britanniques ont fait beaucoup pour restreindre la précarité énergétique parmi les personnes âgées.

La précarité énergétique est un problème au niveau européen qu'il est urgent de prendre à bras-le-corps. Elle a des conséquences sanitaires importantes. Les Britanniques répertorient chaque hiver le nombre de morts qui n'auraient pas dû se produire si ces personnes avaient été chauffées correctement.

Quel que soit le pays, ce sont les fournisseurs qui sont aux premières loges en matière d'observation de la précarité énergétique. N'est-ce pas plutôt au gestionnaire de réseau de jouer un rôle d'alerte et de collecter les données ? Les gestionnaires de réseaux savent où sont les passoires énergétiques.

Mais le problème ne se cantonne pas à ces habitats dégradés. Dans certains logements où il fait par exemple 25°C en permanence, la consommation d'énergie est excessive. Il y a donc un vrai problème d'efficacité énergétique. L'Europe s'est d'ailleurs fixée un objectif de réduction de la consommation d'énergie de 20 % à l'horizon 2020. Certains dispositifs, à

l'instar d'Ecowatt lancé par RTE, incitent les consommateurs à baisser leur consommation d'électricité en période de pointe. Néanmoins, l'absence de rémunération des consommateurs constitue la limite de ces dispositifs.

Olivier Schneid

Merci David Sullivan. Les Français sont les champions du monde de l'analyse, le Royaume-Uni a consacré 25 milliards de livres à la précarité énergétique sans résultat en 20 ans. Donc les Français sont aussi les champions du monde de l'économie.

David Sullivan

Je pense qu'il serait intéressant qu'un Anglo-saxon fasse partie de l'Observatoire français de la précarité énergétique pour apporter un autre regard.

Jean-François Raux

Je voudrais insister sur la nécessité de faire simple en matière de lutte contre la précarité énergétique. Je crains l'impossibilité de mettre en œuvre des analyses très sophistiquées. C'est pourquoi nous proposons de définir la précarité énergétique sur la base d'un critère simple tel que le seuil de pauvreté. Car la pauvreté économique et la précarité énergétique sont très souvent liées.

La profession réfléchit à un tarif d'accès social à l'électricité car l'accès à l'électricité est la condition qui, si elle n'est pas remplie, isole encore davantage le foyer précaire (communication, distraction, etc.). Cela pourrait prendre la forme d'une couche supplémentaire au tarif de première nécessité, qui pourrait être proposé par l'ensemble des fournisseurs. EDF ne serait plus seul à proposer le tarif social de l'électricité, ce qui réglerait le débat sur lequel l'Autorité de la concurrence s'est penchée récemment. Nous travaillons actuellement sur cette proposition.

**Extrait de l'avis n°12-A-03 du 14 février 2012 de l'Autorité de la concurrence
concernant un projet de décret relatif à l'automatisation de la procédure d'attribution
des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité**

« Selon la directive 2009/72/CE du Parlement et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (article 3), (...) les Etats membres doivent garantir que les procédures administratives nationales ne traitent pas certains fournisseurs d'énergie européens de manière moins favorable que les fournisseurs nationaux. En outre, la directive prévoit que les consommateurs en situation de précarité énergétique doivent avoir la possibilité de bénéficier des bienfaits qu'apporte la concurrence comme des prix de fourniture plus bas et/ou de services innovants qui ne sont pas proposés par le fournisseur historique par exemple.

Or il apparaît que, selon l'article L. 121-5 du code de l'énergie, seuls les fournisseurs historiques (EDF et les distributeurs non nationalisés) peuvent proposer le tarif de première nécessité (TPN) de l'électricité aux consommateurs en situation de précarité énergétique. (...)

Le fait que le tarif de première nécessité (TPN) de l'électricité ne puisse pas être proposé par les fournisseurs alternatifs soulève, lui, de vraies difficultés au regard de la concurrence, dans un contexte où l'ouverture à la concurrence du marché français de l'électricité peine à se concrétiser.

Cet élément est susceptible de rendre plus difficile le développement des fournisseurs alternatifs non seulement sur le marché de la fourniture d'électricité mais également sur le marché de la fourniture de gaz, au détriment des consommateurs vulnérables. Il est possible que ces derniers soient moins en mesure de bénéficier de baisses de prix pour leur facture d'électricité que les autres consommateurs.

Afin de remédier à cette situation, l'Autorité recommande au Gouvernement de transmettre au législateur, dans les plus brefs délais, une modification de l'article L. 121-5 du code de l'énergie, de manière à ce que tous les fournisseurs d'électricité puissent être en mesure de proposer le TPN. »

Source : Autorité de la Concurrence

Olivier Schneid

Merci. Daniel Zielinski me signale que le prix de la précarité énergétique a été décerné l'année dernière à Liverpool.

Grand témoin : Martin Hirsch

Olivier Schneid

Martin Hirsch, vous présidez depuis deux ans l'Agence du service civique. Des jeunes peuvent choisir de réaliser un service civique auprès par exemple d'une association de lutte contre la précarité énergétique. Mais c'est surtout l'ancien président d'Emmaüs, l'ancien président de l'agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) et bien sûr l'ancien Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté que beaucoup ont envie d'entendre sur ce sujet de la précarité énergétique.

Martin Hirsch, *président de l'Agence du service civique*

Je travaille avec certains d'entre vous dans le cadre d'une petite organisation que nous avons créée et qui s'appelle Action tank. Elle vise à réduire la pauvreté et l'exclusion en France en incitant les entreprises à agir sur des questions de précarité, notamment en modifiant leur modèle économique.

Je trouve remarquable que 150 ans après la parution des Misérables, la salle Victor Hugo soit comble sur des questions de misère énergétique. L'affluence montre que la prise de conscience a beaucoup progressé. Ceux qui gouvernent se sont aperçus qu'il y avait une crise du logement 20 ans après le reste de la population française. Ils s'en sont aperçus au moment où les enfants de très hauts fonctionnaires et de grands cadres ont eu eux-mêmes des difficultés à se loger.

Les entreprises prennent conscience de l'urgence de la crise énergétique. Des grandes entreprises comme GDF SUEZ ont mis en place leur observatoire de la précarité énergétique. Nous avons franchi un palier qui doit rendre l'action propice.

J'ai envie de témoigner de la place de la précarité énergétique par rapport aux autres formes de précarité, à la fois pour préciser le constat et pour esquisser des pistes de solutions. La situation dégradée dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est la résultante de deux phénomènes complémentaires.

Le premier est la précarité elle-même. Pendant des décennies, la politique sociale s'est construite avec l'idée que, certes, il y a des pauvres mais une fois que le retour à l'emploi est assuré, ces personnes sortent de toutes les formes de précarité : l'emploi permet d'avoir un logement, de s'occuper de sa famille, d'avoir une bonne éducation, de payer tous les services et biens de consommation nécessaires, etc. Un accident dramatique, qui renvoie dans la case « pauvre », était toujours possible. La société s'est construite sur deux cases : *on* (emploi, intégration dans la société) / *off* (absence d'emploi, exclusion sociale). Le compartiment « off » était censé se réduire sous l'impulsion de la prospérité économique. Or, la réalité n'est pas celle-là, d'où mon opposition de ne se focaliser que sur les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. La société fonctionne avec un « halo de pauvreté ». Il y a une proportion considérable de gens qui flirtent avec le seuil de pauvreté, qui sont durablement juste au-

dessus. On parle de 8 millions de personnes en précarité énergétique et de 10 millions de mal-logés. Une population considérable est en précarité, cela signifie que ces personnes sont incapables de faire face à la moindre perturbation dans leur vie qui va les déstabiliser et les mettre en difficulté. Tous les systèmes construits avec l'idée selon laquelle il y a peu de pauvres et que des droits associés au travail ainsi que des aides suffisent pour les faire sortir de cette situation sont totalement inadaptés. Cela explique que beaucoup de gens consacrent une part considérable de leurs revenus au logement ou à l'énergie, en dépit des aides. Cela explique aussi le non-recours. En résumé, le rapport à l'emploi, à la précarité et à la pauvreté s'est totalement transformé au cours des dernières années. Cela ne se traduit pas nécessairement par une augmentation en valeur absolue du nombre de pauvres, mais par une hausse de ceux qui, pendant un moment durable, sont incapables de faire face à leurs obligations.

Le deuxième phénomène, qui explique la situation actuelle, est l'inadaptation des modèles économiques des entreprises fondés sur la notion de client, de ménage moyen, qui ne prend pas en compte la situation des plus modestes. Plus qu'inadaptés, ces modèles économiques sont même préjudiciables aux plus modestes qui se trouvent dans la situation paradoxale de payer souvent les services plus chers que ceux qui ne sont pas pauvres. Prenons un exemple : la téléphonie. Les personnes pauvres ont la plupart du temps un téléphone à carte prépayée et payent la minute téléphonique 50 % plus cher que si elles avaient un forfait comme tout un chacun. Ce système conduit à un surcoût pour les gens dans des situations de pauvreté. Au-delà des questions de comportements, il y a donc un « effet prix » dû au mode de tarification de beaucoup de secteurs économiques. Que la Commission de régulation de l'énergie s'intéresse à la façon de prendre en compte ces questions dans la régulation est fondamental parce que cela peut avoir des implications sur beaucoup de modèles économiques de fixation des prix.

Ces deux phénomènes tendent à pérenniser la précarité des personnes qui en sont victimes. De plus en plus de personnes doivent choisir entre « eating » et « heating », donc entre manger et se chauffer.

Certains proposent d'apporter des réponses spécifiques aux différentes formes de précarité (chèque eau, logement, santé, alimentation, éducation, etc.). Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'une bonne solution car la segmentation des dispositifs risque de rendre le système plus ingérable qu'il ne l'est aujourd'hui. En effet, selon les dispositifs, les critères d'attribution des aides sont différents (le revenu, la composition du foyer, etc.). Cette complexité a pour conséquence une augmentation du non-recours, qui reporte le problème du traitement de la précarité sur les centres communaux d'action sociale qui reçoivent de nombreuses demandes.

Olivier Schneid

Ca reviendrait à l'idée d'un chèque de services essentiels ?

Martin Hirsch

Pour lutter contre la précarité, je plaide pour des dispositifs conçus en fonction du revenu et de la charge familiale, tels que le revenu de solidarité active, et qui prennent en compte les modifications de la situation réelle des personnes, par exemple en cas de ressources inférieures pendant une période ou en cas d'enfant supplémentaire à charge. En effet, pour ne prendre que l'exemple des aides aux logements qui sont très utiles, le calcul des droits est fait sur les revenus perçus deux ans auparavant.

La question du niveau des tarifs est également au centre de la réflexion sur la précarité énergétique. C'est toute la question posée par l'indexation des contrats d'approvisionnement de long terme en gaz de GDF SUEZ sur les produits pétroliers. La forte augmentation du prix de ces produits rend inéluctable l'augmentation du prix du gaz. Cette hausse du prix des énergies va devenir intenable pour des millions de personnes en France. C'est pourquoi il faut peut-être envisager des tarifs fixés en fonction des revenus pour ne plus faire supporter à l'ensemble de la population l'ensemble des augmentations de prix, qui sont de toute façon nécessaires. Nous ne pourrions pas lutter contre la précarité sans réviser la façon de fixer les tarifs. Sinon, les aides accordées par la puissance publique ne seront pas efficaces, à l'image des aides au logement. Aujourd'hui, celles-ci sont davantage des aides aux propriétaires qu'aux locataires. Quand l'offre et la demande sont aussi tendues que dans le logement, les aides subventionnent le propriétaire qui, avant de fixer le loyer au locataire, demande à celui-ci combien il touche d'aide au logement. Cela se passe ainsi aujourd'hui pour la location des chambres de bonnes à Paris et pour beaucoup d'autres logements. A chaque fois que les aides au logement augmentent, les loyers augmentent. Par ailleurs, les modèles économiques des entreprises ont tendance à proposer des offres qui couplent différents services (par exemple téléphone fixe + Internet + télévision + téléphone portable), dont les personnes n'ont pas nécessairement besoin, mais qu'elles sont obligées de financer. Ce type d'offre et de tarification tue toute idée de tarif social. L'argent public ne doit pas être destiné à subventionner des activités économiques mal tarifées qui reposent sur une double peine à l'égard des pauvres.

Comment agir sur les comportements ? Là encore, beaucoup est à revoir, beaucoup reste à faire. Notre vision repose encore trop souvent sur des clichés et des idées préconçues. Je travaille actuellement sur le tarif de l'eau car nous constatons le même phénomène de précarité dans ce domaine : de nombreuses familles consacrent plus de 3 % de leur budget à l'eau. Il est d'ailleurs très difficile de connaître le nombre exact de personnes dans cette situation étant donné que l'eau n'est pas toujours payée individuellement. Par ailleurs, la plupart de la surconsommation en eau vient des fuites du circuit. Par conséquent, les comportements individuels n'ont aucune prise sur la réduction de la consommation en eau. Comment éviter que ceux qui sont en précarité énergétique aient les comportements les plus chers et les moins bons pour l'environnement ? Les jeunes en service civique travaillent sur ces questions. Des programmes de sensibilisation des publics les plus défavorisés ont été mis en place avec des acteurs comme Eiffage et GDF SUEZ. Ce type d'initiative, qui concerne actuellement quelques centaines de jeunes, pourrait être étendu. C'est une autre piste d'action possible.

En résumé, il faut penser et agir sur la précarité énergétique en lien avec les autres types de précarité, sans pour autant en gommer les spécificités. Les hommes politiques reculent bien souvent devant le potentiel effet domino d'accorder des aides concernant un type de précarité, ce qui constituerait un appel d'air pour tous les autres types de précarité. Il faut donc apporter des réponses globales à la précarité énergétique. Deuxièmement, il faut revoir la tarification des biens et services essentiels. Et troisièmement, il faut agir sur les comportements.

Pour répondre à la question « y a-t-il un droit à l'énergie ? », je ne pense pas qu'il faille multiplier les droits car cela les vide de leurs contenus. Je considère qu'il devrait y avoir dans ce pays un droit à la dignité. Ce droit signifie le droit d'avoir une place utile dans la société et de disposer de moyens d'existence convenables (manger, se chauffer, se déplacer, communiquer). Cette approche-là doit être au cœur des actions politiques et économiques de notre pays.

Olivier Schneid

Nous parlerons des comportements dans la deuxième table ronde, notamment avec une sociologue de l'énergie. En tant qu'ancien homme politique, que pensez-vous de l'absence du thème de la précarité énergétique dans la campagne électorale actuelle ?

Martin Hirsch

Les candidats ont généralement peur de perdre des voix en évoquant les thèmes de la précarité et de la pauvreté. Les débats des élections présidentielles consistent souvent à opposer entre elles différentes catégories de population : les pauvres et les allocataires du RSA contre ceux qui travaillent, ceux qui sont d'origine française contre les autres. Pour ne pas rentrer dans ce type de débat, le mieux est de ne pas évoquer ce genre de sujets. En vous disant cela, je vous livre des réflexions que m'ont confiées des candidats à l'élection présidentielle qui m'ont dit : « on aime bien ta manière de voir mais on est là pour gagner les élections ».

Il y a également une méconnaissance fréquente des sujets liés à la précarité et à la pauvreté. Quand j'étais au gouvernement, j'ai reçu beaucoup de lettres dans lesquelles les personnes indiquaient dans une colonne leurs ressources et dans une autre, leurs dépenses. En général, les hommes politiques ont des assistants pour lire les courriers, ils ne sont donc pas pris à la gorge par ce type de témoignage, comme j'ai pu l'être en lisant moi-même ces courriers.

Enfin, ils sont réticents à engager de la dépense publique. C'est pourquoi je propose de travailler sur le modèle économique afin de ne pas occasionner de dépenses budgétaires supplémentaires, même si ce type de solution est plus difficile à faire accepter. Il faut donc aider les hommes politiques en leur apportant des solutions qui soient acceptables par le reste de la population. C'est ce que j'ai fait avec le RSA en 2007. La cause n'est donc pas perdue.

Olivier Schneid

Il faudra peut-être attendre que les enfants de ces hommes politiques aient des difficultés à régler leurs factures d'électricité et de gaz. Je vous remercie Martin Hirsch.

Deuxième table ronde : vers un droit aux économies d'énergie ?

Olivier Schneid

Nous entamons notre deuxième table ronde sur le thème « vers un droit aux économies d'énergie ? ». Les intervenants sont Xavier de Froment, Patrick Masclet, Philippe Pelletier, Gilles Rabin, Isabelle Rougier et Marie-Christine Zelem.

Il est difficile d'imaginer que soit inscrit dans la loi un droit opposable aux économies d'énergie. Je traduirais donc le thème de cette table ronde par la question suivante : comment faire en sorte que tout un chacun ainsi que les personnes en précarité énergétique puissent réaliser des économies d'énergie ?

Je voudrais d'abord interroger un élu local, Patrick Masclet, maire d'Arleux, une commune du Nord de 3 000 habitants. Vous êtes aussi vice-président de l'association des maires de France en charge de la cohésion sociale et conseiller régional du Nord Pas-de-Calais. Réaliser des économies d'énergie pour vos administrés, qu'est-ce que cela signifie ?

Patrick Masclet, *vice-président de l'Association des maires de France et maire d'Arleux*

Etant donné que la facture correspond au prix multiplié par la quantité d'énergie consommée, les économies d'énergie sont essentielles pour réduire la facture des consommateurs. Dans notre commune, nous faisons en sorte de consommer moins d'énergie. Nous observons que les aides de l'Anah et de l'Etat au travers du FAR sont insuffisantes. Lorsqu'une personne a 10 000 € de travaux à effectuer et qu'elle ne dispose que de 650 € de ressources mensuelles, il est évident qu'elle n'engagera pas ces travaux. Par ailleurs, monter un dossier auprès de l'Anah ou auprès d'autres organismes pour obtenir une subvention est aussi compliqué que de constituer un dossier de demande de fonds structurels européens pour le maire d'une commune rurale que je suis. Dans ces conditions, comment pourrions-nous aider ces personnes à constituer leurs dossiers ?

Nous avons observé la précarité énergétique et maintenant, nous essayons d'agir. Les CCAS ont un rôle important. Néanmoins, 20 millions de Français vivent dans des communes où les CCAS n'existent pas, alors même que la loi les y oblige. L'observation de la précarité énergétique nous a conduits à orienter notre action vers les propriétaires occupants en milieu rural. Il s'agit souvent de personnes seules qui ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie. Nous avons mis en place, par le biais de notre communauté d'agglomération, qui compte 170 000 habitants, un programme d'intérêt général sur les économies d'énergies pour ces propriétaires occupants. Nous proposons une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite pour constituer des dossiers ou faire des diagnostics, ce qui requiert des compétences particulières. Nous avons confié au PACT cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aller à la rencontre de ceux qui sont en difficulté. Après la réalisation du diagnostic, le PACT du Douaisis aide à monter le dossier de financement. Nous avons ciblé notre programme qui porte sur les logements très consommateurs d'énergie étiquetés E à G, les logements insalubres, l'habitat dégradé et les logements sans confort, y compris les logements de type

chalets ou mobil-homes habités de manière permanente par des personnes qui ne sont plus en mesure de payer leur loyer.

Olivier Schneid

Vous dites que, même en aidant les personnes en situation de précarité énergétique, ces personnes ne sont pas en mesure d'apporter les sommes restant à leur charge pour réaliser les travaux. Qu'en pensent Philippe Pelletier et Isabelle Rougier ?

Isabelle Rougier, *directrice générale de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah)*

Monsieur Masolet a parfaitement résumé l'objectif du programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique qui est piloté par l'Anah. Il s'adresse aux propriétaires occupants. Nous ne sommes peut-être pas encore prêts pour un droit aux économies d'énergie, mais ce type de dispositif permet de réaliser des actions concrètes. Les chèques ou les tarifs sociaux ne règlent pas le problème de la précarité énergétique et ne le préviennent pas. Cette action ciblée sur la réhabilitation des logements est un levier important pour lutter contre le phénomène de passoires thermiques, dans lesquelles vivent souvent les personnes en situation de précarité énergétique, qui ont donc des dépenses d'énergie très importantes. Ce programme est conçu comme une action coordonnée : les collectivités locales doivent se l'approprier car nous ne parviendrons à lutter contre la précarité énergétique que dans le cadre d'une action de proximité. J'insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les outils existants.

Olivier Schneid

En 2011, 6 669 logements ont été rénovés dans le cadre de ce dispositif « Habiter mieux ». C'est une petite part de votre programme.

Isabelle Rougier

Les personnes précaires ne font pas nécessairement valoir leurs droits. Les personnes en situation de précarité énergétique, parmi lesquelles les propriétaires occupants et les personnes âgées, ne connaissent pas toujours l'existence de ces aides. La problématique aujourd'hui se situe dans la diffusion de la connaissance de ce droit à être aidé. Il faut également les convaincre de réaliser les travaux, ce qui est difficile car les personnes en difficulté sociale ont beaucoup d'autres priorités. L'accompagnement est très important.

Olivier Schneid

Philippe Pelletier, comment les précaires énergétiques s'inscrivent-ils dans ces programmes de rénovation des logements, alors qu'ils n'ont parfois même pas les moyens de régler le montant restant après déduction des subventions ?

Philippe Pelletier, *président du Comité stratégique du plan bâtiment Grenelle*

Il y a toujours un débat en France sur l'inadaptation et la complexité des dispositifs. De ce point de vue, je crois que la France n'est pas si mal positionnée. Nous sommes allés chercher,

notamment du côté du Royaume-Uni, une façon pragmatique d'aborder le sujet et c'est cela que nous essayons de mettre en œuvre.

Je suis chargé d'animer le plan bâtiment du Grenelle. Dans ce cadre-là, le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments est prioritaire. L'aide aux ménages les plus précaires est apparue comme une évidence pour l'action en la matière.

Nous ne nous sommes pas noyés dans des analyses très compliquées. Nous avons cherché à définir cette population estimée à 3,4 millions de ménages en 2008 et 3,8 millions aujourd'hui. Il s'agit de personnes plutôt âgées, plutôt propriétaires, habitant des maisons individuelles, plutôt en milieu rural. Ce qui correspond à la population traitée par le programme « Habiter mieux ».

Les personnes en situation de précarité énergétique ne sont pas à même d'aller chercher l'aide publique lorsqu'elle est proposée à un guichet. Par conséquent, il faut aller à elles. Lorsque j'ai travaillé, il y a quelques années, sur la sécurisation des habitations au regard du risque incendie, l'exemple britannique m'a été très utile. Au Royaume-Uni, ce sont des pompiers à la retraite qui vont chez les habitants et leur expliquent les gestes à adopter. Si les personnes donnent leur accord, un détecteur de fumée est installé. En France, nous avons tendance à faire les choses à l'envers : le détecteur de fumée est installé et une loi le rend obligatoire. Si les piles du détecteur sont périmées, elles ne sont pas remplacées et le détecteur ne sert plus à rien parce que les personnes n'ont pas compris à quoi il sert, ou ne connaissent pas le bon geste. Nous avons souhaité éviter ces écueils en étant pragmatiques et en allant vers les ménages en situation de précarité.

Nous avons mis en place un programme avec des associations, la Fondation Abbé Pierre et l'Agence nationale de l'habitat. L'action a été majeure par rapport à l'analyse. La première phase a été le repérage, la deuxième a été le déplacement à domicile : il faut au moins rencontrer deux personnes pour en convaincre une. La troisième phase a consisté à accompagner le ménage en situation de précarité pour l'inciter à réaliser les travaux et à mettre en place les financements. Le programme, dont certains jugeront qu'il manque d'ambition, a pour objectif en 6 ans de sortir 10 % des ménages de leur situation de précarité. Ce programme vient substituer à un système d'aide au paiement (tarifs sociaux, FSL) un système visant à rendre le logement moins coûteux à habiter. Cela suppose un accompagnement pour que les travaux soient réalisés. Pour bien fonctionner, il faut que le programme dispose d'un moteur national pour mobiliser les financements adéquats, mais que l'action soit confiée au niveau local. En effet, les collectivités territoriales connaissent mieux les populations concernées et les adaptations locales à réaliser. Certains départements, agglomérations et régions ajoutent de l'argent au fonds national, doté de 1 350 millions d'euros, pour sortir 300 000 ménages de la précarité énergétique en 6 ans. Tout cela forme un ensemble cohérent.

Ce programme mérite notre adhésion à tous. S'il y a des lourdeurs administratives dans le dispositif, il faut que les collectivités territoriales les soulèvent afin qu'elles puissent être levées. J'espère que le dispositif perdurera pour permettre de mieux isoler le bâti, d'avoir un système de production de chaleur plus économe et d'adopter les bons comportements.

Olivier Schneid

Merci pour ce plaidoyer en faveur du programme « Habiter mieux » de maître Pelletier, qui est aussi avocat. J'aimerais qu'on définisse plus précisément le public dont on parle. Le programme « Habiter mieux » s'adresse aux propriétaires. Gilles Rabin, directeur général adjoint au pôle développement de la métropole Nice Côte d'Azur, qui doit-on cibler entre propriétaires et locataires ?

Gilles Rabin, *directeur général adjoint au pôle développement de la métropole Nice-Côte d'Azur*

La métropole Nice-Côte d'Azur n'est pas un territoire totalement urbain car il comprend notamment le Mercantour. J'ai commis par le passé un travail sur la précarité énergétique avec GDF SUEZ pour le département du Loir-et-Cher. A cette occasion, nous avons constaté l'existence d'une autre poche de précarité énergétique qui est composée de couples bi-actifs vivant en zone rurale. Il s'agit de couples de 20 à 30 ans qui ont acheté ou louent une maison à la campagne. Ces couples ont deux automobiles. Ils consacrent des parts de revenus de l'ordre de 20 à 25 % à l'énergie. Une vraie réflexion doit être menée sur ces couples qui, à deux, gagnent peut-être 3 000 € mais qui dépensent parfois le quart de leurs revenus dans l'énergie (carburant et chauffage). L'amélioration de l'habitat, notamment à la campagne, peut aider les gens qui ne sont pas pauvres mais qui sont en phase de paupérisation.

Il faut que les collectivités locales mettent en place des politiques foncières, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, pour permettre aux personnes d'habiter, à des coûts maîtrisés, près de leurs lieux de travail, à proximité des centres urbains bien desservis par les transports. Pour cela, la puissance publique peut acheter des surfaces habitables à la campagne et à proximité des villes pour diminuer les prix de construction des logements. C'est d'ailleurs une politique que nous encourageons notamment dans la plaine du Var. Cela nous permet de maîtriser les prix des logements, dans une certaine mesure.

Isabelle Rougier

Sur la question des publics, le programme « Habiter mieux » s'adresse aux propriétaires car notre analyse de la précarité énergétique indique que ce sont ces personnes qui sont majoritairement touchées par ce phénomène. Nous avons également des moyens d'action à destination des locataires. Néanmoins, il faut convaincre les propriétaires-bailleurs de faire des travaux. Dans le cadre des aides accordées par l'Anah, nous attribuons des subventions aux bailleurs pour que ceux-ci réalisent les travaux nécessaires. Ces aides sont soumises à une éco-conditionnalité, c'est-à-dire que les travaux doivent améliorer la performance thermique du logement, de sorte que les charges diminuent.

Les mesures issues du Grenelle de l'environnement, parmi lesquelles l'indicateur de performance énergétique, ont également un effet sur le marché immobilier quand l'offre est relativement abondante. Certains logements mal notés se louent ou s'achètent difficilement, ce qui incite le propriétaire à réaliser des travaux. Des outils existent donc bel et bien pour les locataires.

Les aides aux travaux d'amélioration de la performance thermique du logement pour les particuliers

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Il est destiné à tous les propriétaires sans condition de ressources. Le propriétaire peut engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements et emprunter jusqu'à 30 000 €. Cela permet de financer la fourniture et la pose de matériaux et équipements nécessaires à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du logement. La durée maximale de remboursement, fixée à 10 ans, peut être portée à 15 ans pour les ménages les plus fragiles.

Le crédit d'impôt développement durable (CIDD)

Ce dispositif d'incitation fiscale concerne tous les contribuables, propriétaires et locataires, sans conditions de ressources. Il permet la réalisation de travaux ou l'achat d'équipements destinés à réaliser principalement des économies d'énergie. Le crédit d'impôt développement durable permet de déduire du montant imposable un pourcentage des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique.

Le montant des dépenses ouvrant droit au CIDD ne peut excéder 8 000 € TTC pour une personne seule, 16 000 € TTC pour un couple.

Le programme « Habiter mieux » de l'Anah

Lancé en 2010, le programme national « Habiter Mieux » est doté de 1,25 milliard d'euros et géré par l'Agence nationale de l'habitat (500 millions d'euros des Investissements d'avenir de l'Etat et 750 millions d'euros de l'Anah).

Pour bénéficier de ce programme, il faut être propriétaire occupant de son logement, bénéficiaire d'une subvention de l'Anah, habiter un logement situé dans un département ayant signé un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique et réaliser des travaux améliorant d'au moins 25 % la performance énergétique du logement.

Il vise à aider, d'ici 2017, à la réalisation de travaux de rénovation thermique pour 300 000 ménages. Les propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes qui bénéficient des aides aux travaux de l'Anah peuvent ainsi se voir octroyer une aide « Habiter Mieux » de 1 600 € (le montant maximum de l'aide majorée par la collectivité locale est de 2100 €, auquel s'ajoute le complément de la collectivité).

Le microcrédit personnel

Expérimenté localement, le microcrédit personnel est garanti par le Fonds de Cohésion Sociale à 50 %. Sa durée est limitée à 4 ans en règle générale et son montant est de 3 000 €.

Olivier Schneid

J'ai vu dans la liste des inscrits une personne de la mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris. Monsieur, pouvez-vous nous parler des publics concernés par la précarité énergétique dans votre arrondissement ?

Dans le public : Marc Prochasson, chargé de mission à la mairie du 20^{ème} arrondissement

L'agence parisienne du climat a lancé un travail pour identifier les publics subissant la précarité énergétique. Nous entendons peu parler des personnes vivant dans des logements anciens, qui représentent 30 % des logements parisiens, où le chauffage a été converti à l'électrique. En milieu urbain, ces personnes souffrent du froid. Pour l'instant, il n'y a pas d'outil ou de politique pour aider ce public-là. Vous avez parlé des dispositifs pour les locataires et les bailleurs, quelles aides ont-elles pu être expérimentées à ce niveau-là ?

Isabelle Rougier

Peu d'aides aux travaux ont pu être délivrées. C'est un élément parmi d'autres dispositifs incitatifs. Certaines mesures permettent au propriétaire de récupérer les différents investissements sur les loyers. La difficulté aujourd'hui consiste à inciter le propriétaire à réaliser des investissements au profit du locataire. Notre action se porte principalement sur l'habitat dégradé qui est énergivore.

Olivier Schneid

Pour résumer, hors situations extrêmes, il est difficile de faire pression sur les propriétaires pour qu'ils réalisent des travaux.

Dans le public : Françoise Sibille, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

Il y a également le problème des copropriétés. J'habite le 13^e arrondissement. Le PACT de Paris a fait un bilan énergétique de mon immeuble pour inciter la copropriété à faire des travaux d'isolation à l'occasion du ravalement. Le bilan énergétique gratuit, qui a été réalisé, a permis d'identifier les travaux à faire en priorité, en l'occurrence l'isolation des murs opaques avant même l'isolation des parois vitrées. En revanche, le surcoût engendré par l'utilisation de certains matériaux pour respecter les critères de performance énergétique n'est pas financé par les aides, ce qui peut compromettre la réalisation de certains travaux. Les travaux de moindre qualité sur le plan de la performance thermique, s'ils sont réalisés, seront bien en-deçà de ceux à réaliser pour avoir droit aux aides. Il en va de même pour l'éco-prêt à taux zéro car les exigences pour en bénéficier sont très élevées.

Philippe Pelletier

Il y a une distinction sur la qualité de la rénovation entre le plan de lutte contre la précarité d'une part et le plan général de rénovation énergétique des bâtiments d'autre part. Du côté du plan de lutte contre la précarité énergétique, l'objectif est de sortir les ménages de leur situation sans transformer leur logement en bâtiment basse consommation. Le niveau d'exigence en matière de performance énergétique n'est pas très élevé. En revanche, celui-ci est plus élevé dans le plan général de rénovation énergétique, qui va démarrer dans le champ des copropriétés, car le mode de financement, qui est l'éco-prêt collectif à la copropriété, va pouvoir être accordé en vertu de la loi Warsmann. Une fois l'audit réalisé dans la copropriété, un programme de travaux pourra être décidé en même temps qu'un programme de

financement sur une durée de 15 ans avec une somme d'argent mise à disposition sans intérêt. Les syndicats de copropriété pensent que cet outil facilitera le passage à l'action. Néanmoins, la rénovation énergétique doit être de bonne qualité. La barre est peut-être mise un peu haut, c'est le choix collectif qui a été fait dans la construction de ce programme.

Olivier Schneid

Un membre du Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) est présent dans la salle. Dans un communiqué du CLER et du réseau action-climat intitulé « L'efficacité énergétique lâchée en rase campagne présidentielle », vous considérez que les dispositifs existants sont insuffisants (moins de 3 000 éco-prêts à taux zéro distribués par mois, alors que l'objectif du Grenelle est de 400 000 par an d'ici l'an prochain) et que le système de certificats d'économie d'énergie ne fonctionne pas.

Dans le public : Marie Moisan, comité de liaison des énergies renouvelables

L'éco-prêt à taux zéro ne fonctionne pas très bien et n'est pas adapté aux personnes en situation de précarité énergétique. Il en va de même pour le crédit d'impôt développement durable car il implique une avance de frais sur au moins 18 mois difficilement faisable pour les personnes défavorisées.

Je suis en désaccord avec le fait d'être moins ambitieux concernant la rénovation thermique des logements des ménages les plus modestes. Etant donné l'augmentation future des coûts de l'énergie, c'est au contraire sur ces logements qu'il faut être le plus ambitieux.

Isabelle Rougier

L'éco-prêt à taux zéro n'est pas du tout adapté aux ménages précaires. Nous avons un accord avec un organisme extérieur au système bancaire classique, Procivis, qui octroie des prêts à taux zéro. Grâce à ce dispositif, nous aidons les personnes au RSA à financer les travaux.

Il faut tenir compte du fait que ces personnes précaires ont un revenu limité. C'est la raison pour laquelle nous ne visons pas la haute performance énergétique, mais plutôt le gain énergétique le plus fort en ciblant les travaux à réaliser en priorité. Certains ont tendance à se focaliser sur le changement des fenêtres, alors que l'isolation des combles ou le changement de chaudière va diminuer immédiatement la facture d'énergie de manière significative.

Olivier Schneid

Il faut donc différencier le droit aux économies d'énergie en fonction de la situation des ménages.

Isabelle Rougier

Si l'ambition consiste à vouloir atteindre une étiquette énergétique, ce n'est pas le bon critère. Pour les 15 000 logements rénovés dans le cadre de notre programme, le gain énergétique atteint 39 % car les logements étaient très dégradés.

Olivier Schneid

Xavier de Froment, vous êtes le directeur général France de Legrand. Vous proposez des solutions en matière de domotique. Domotique rime avec énergétique mais pas avec précarité énergétique.

Xavier de Froment, *président du syndicat des Industries du Génie Numérique, Énergétique et Sécuritaire (IGNES)*

Je suis également le Président d'un syndicat (IGNES), qui regroupe les fabricants de matériels électriques.

Nous avons toujours travaillé pour la « fée électricité ». Legrand s'est développé en apportant l'électrification aux personnes, c'est-à-dire le bien-être. Quand on travaille avec Electriciens sans frontières, c'est cette « fée électricité » que nous apportons dans les territoires. Or, la « fée électricité » devient fée Carabosse lorsque la facture ne peut être payée. Le développement de l'industrie électrique a été un progrès formidable, ne l'oublions pas.

Lors des conférences dans lesquelles j'interviens, je demande souvent aux personnes du public combien elles consomment d'électricité dans leur logement. En règle générale, les personnes savent combien consomment leur automobile, mais pas leur logement. La facture d'énergie moyenne d'un logement en France est de 1 400 €. Cette somme permet de faire 13 000 à 15 000 km par an en voiture, selon le modèle. En plus de disposer d'une bonne information sur la consommation de leur véhicule, les personnes peuvent bénéficier d'aides au remplacement des voitures qui consomment trop. La voiture n'est pas un produit de première nécessité, encore que cela dépende du lieu d'habitation.

En matière de chauffage, habiter à la campagne présente certains avantages, notamment l'accès à la ressource en bois qui permet de se chauffer à des coûts très faibles.

Olivier Schneid

La domotique est-elle accessible à celui qui est en situation de précarité énergétique ?

Xavier de Froment

Aujourd'hui, nous faisons des expérimentations. Nous équipons actuellement 3 000 logements HLM de domotique pour mesurer les effets de cette installation dans ce type de logement. Le progrès électrique consiste en un certain nombre de pilotage. Par exemple, quand vous avez un chauffage électrique peu performant mais avec un dispositif de pilotage, c'est-à-dire avec un capteur de présence ou de chute de température, vous avez un rendement très bon grâce à une installation peu onéreuse.

Il ne faut pas adopter de positions idéologiques sur le type d'énergie utilisé pour le chauffage. Ce qui importe est de mettre de l'intelligence dans les équipements électriques et dans l'isolation. Il vaut parfois mieux préférer équiper son moyen de chauffage en dispositifs intelligents et isoler les combles plutôt que d'isoler la façade car cela coûte très cher. Tout dépend du type de logement collectif ou individuel, de sa date de construction, etc. Beaucoup

de bonnes solutions existent. Certains investissements, qui font baisser la consommation énergétique des logements de 30 %, ont des temps de retour très rapides. Il est très coûteux d'atteindre le logement le plus efficace en consommation énergétique quand le bâtiment n'est pas conçu comme tel au départ. La situation est différente lorsqu'il s'agit de construire un logement neuf : le bâtiment basse consommation ne coûte pas significativement plus cher à construire qu'un logement aux performances énergétiques standards.

Olivier Schneid

Encore faut-il pouvoir consentir l'investissement.

Gilles Rabin

En réponse à Monsieur de Froment, je voudrais rappeler qu'il y a des campagnes sans bois et des personnes qui n'ont pas de moyen de chauffage fonctionnant au bois.

Il faut sortir de cette vision selon laquelle la domotique va nous sauver. Tout le monde a visité le quartier Vauban à Fribourg en Allemagne. Le bilan carbone de ce quartier est très négatif. Les habitants ont un comportement de consommation, notamment d'électricité, complètement aberrant. Ce sont pourtant les équipements les plus intelligents qui y ont été installés il y a dix ans. La solution technologique ne suffit donc pas. Il faut aider à changer les comportements.

Dans le nord de la France, il y a des concours entre écoles en matière de consommation de fluides. Les enfants apprennent à consommer moins, ce qui fait changer également les comportements des parents. La technologie ne nous sauvera que si les individus comprennent en quoi elle peut leur être utile. Il faut aider les gens à accéder à la technologie.

Olivier Schneid

Précisément en matière de comportement, nous allons entendre maintenant Marie-Christine Zelem, sociologue de l'énergie. Vous vous intéressez tout particulièrement aux personnes en situation de précarité énergétique. Vous êtes également une militante de la sobriété énergétique car vous êtes adhérente des associations Global Chance et négaWatt. Les économies d'énergie passent-elles par le démarchage à domicile pour « tenir la main » des ménages précaires ?

Marie-Christine Zelem, professeur à l'Université Toulouse-Le Mirail

Il est souvent dit que réaliser des économies d'énergie est essentiel. Or, le souci avec cette posture est qu'elle renvoie la responsabilité des problèmes d'énergie aux usagers et aux occupants des logements, alors qu'elle est probablement d'un ordre politique et structurel. Renvoyer la responsabilité aux usagers, c'est oublier que ces usagers précaires ont des compétences en matière d'énergie, qu'ils pourraient mettre en œuvre s'ils vivaient dans de bonnes conditions. En allant sur le terrain, nous constatons que la plupart des précaires énergétiques sont en situation d'auto-privation et de restriction de consommation. Ils développent des astuces pour ne pas être repérés par les services sociaux et être stigmatisés. Ce sont ces invisibles qu'il s'agit aujourd'hui de repérer car ils sont dans une situation aussi

dramatique que ceux dont on s'occupe aujourd'hui. Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique rendent les personnes qui en bénéficient encore plus vulnérables.

Olivier Schneid

Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique rendent encore plus vulnérables les personnes qui en bénéficient. Que faut-il donc faire pour lutter contre ce phénomène ?

Marie-Christine Zelem

Ce n'est pas à moi de répondre à cela. Aujourd'hui il y a divers dispositifs assez complexes. Nous avons nous-mêmes du mal à identifier le bon dispositif pour le bon public. Comment imaginer que ces publics puissent faire valoir leurs droits par rapport à ces dispositifs ? Ceux-ci sont des palliatifs. La culture française manque de courage en matière d'évaluation de ces politiques publiques. Aujourd'hui, l'efficacité concrète de ces dispositifs, mesurée par le nombre de ménages sortis durablement de la précarité, permettrait d'avancer dans la réflexion et d'ajuster les dispositifs. Par exemple dans le logement, le dispositif de garantie de performance énergétique pourrait s'accompagner d'un moyen de mesure de son efficacité, sa durabilité. L'ensemble des partenaires, qui donnent accès à ce type de dispositif, devraient s'engager sur un résultat concret et pérenne en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment selon une approche multi métiers.

Philippe Pelletier

Dans le cadre du plan bâtiment Grenelle, nous travaillons à un rapport sur la garantie de performance énergétique. Il y a trois types de garantie. Il y a tout d'abord la garantie de performance théorique ou conventionnelle, qui est assez facile à délivrer. Ce type de garantie, comprise par les professionnels, ne semble pas adapté aux ménages.

La deuxième garantie a pour objet de garantir le niveau des consommations. Néanmoins, elle fait l'impasse sur le coût de la consommation et le prix des énergies. Elle convient mieux aux ménages mais a une portée limitée si le prix des énergies s'envole.

La troisième garantie, qui est notamment celle des contrats de performance énergétique, est une garantie de la facture, c'est-à-dire du coût et du niveau de consommation. Le risque d'évolution du prix des énergies est couvert par celui qui donne cette garantie. En effet, de plus en plus de ménages et d'entreprises refusent d'engager des travaux si le résultat escompté n'est pas garanti. C'est une tendance qui va s'accroître, compte tenu de l'augmentation du prix de l'énergie.

Ces garanties doivent elles-mêmes pouvoir être contre-garanties par un système assurantiel. Pour le moment, les compagnies d'assurance sont assez frileuses sur ces deux derniers types de garantie. Elles le sont moins sur la garantie théorique.

Xavier de Froment

Je souhaitais rappeler qu'un des problèmes majeurs des logements occupés par des personnes en situation de précarité énergétique est la sécurité des installations électriques. Les incendies d'origine électrique y sont en effet très nombreux.

Olivier Schneid

C'est la double, voire la triple peine, dont parlaient les intervenants précédents, qui peut aller jusqu'à la santé.

Marie-Christine Zelem, dans un livre intitulé « Politique de maîtrise de la demande d'énergie et résistance au changement » paru il y a deux ans, vous évoquez la résistance au changement d'un certains nombres d'acteurs : les artisans, les professionnels du bâtiment et les consommateurs. Si les consommateurs eux-mêmes sont résistants au changement, comment fait-on ?

Marie-Christine Zelem

Nous sommes dans une société de consommation qui pousse à consommer de plus en plus. Or, certaines personnes ne sont pas en mesure de consommer dans les mêmes proportions et de la même manière que la moyenne. Nous sommes dans une culture énergivore où la tendance est de valoriser ceux qui consomment beaucoup et de stigmatiser ceux qui ne consomment que pour leurs besoins primaires. Nous sommes donc dans un contexte peu favorable à une dynamique de changement des comportements.

Les habitudes de consommation, y compris d'énergie, perdurent tout au long de la vie, en fonction de notre trajectoire sociale (famille recomposée, niveau de ressources, situation sociale, etc.). La culture développée autour du confort thermique nous accompagne tout au long de la vie, quel que soit le contexte. D'où la tendance à vouloir agir sur les comportements des personnes précaires, soupçonnées de ne pas avoir les bons comportements en la matière, alors qu'elles ont les mêmes que les autres consommateurs. Nous leur demandons de changer leurs comportements, alors que nous ne le faisons pas nous-mêmes, au surplus vis-à-vis de systèmes techniques et d'équipements qui ne sont ni adaptés, ni performants. C'est un paradoxe difficile à résoudre qui se traduit par une résistance au changement.

Olivier Schneid

Patrick Masclet, quel est le droit aux économies d'énergie auquel vous rêvez ?

Patrick Masclet

En tant qu'élu d'une commune rurale présent sur le terrain, je constate que les gens achètent des bidons de pétrole pour se chauffer parce que c'est bon marché. Ils n'achètent pas du silicium ou des microprocesseurs, même à prix modérés. Payer 100 € en une seule fois est compliqué pour une partie de la population, de même que remplir des formulaires. Pour ces personnes précaires, les fins de mois sont difficiles. De plus, elles n'ont pas d'épargne

disponible et ne peuvent contracter d'emprunt pour réaliser des travaux. Nous rencontrons ces personnes tous les jours et essayons de leur apporter des solutions d'urgence. La solution n'est pas de leur dire qu'un dispositif national existe, car elles ne sont pas en mesure d'en bénéficier.

Nous essayons aujourd'hui d'apporter 72 % en aides publiques d'Etat, de l'Anah, de la communauté d'agglomération, voire des communes, pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat. Or, nous nous apercevons qu'il est difficile pour les personnes précaires de financer les 28 % restants. C'est pourquoi nous avons mis en place un nouveau programme d'intérêt général qui permet de leur avancer cet argent. Ce programme n'en est qu'à ses débuts, nous n'avons pour le moment aidé qu'une centaine de personnes.

J'insiste sur le fait que de plus en plus de personnes en France vivent dans des caravanes, des mobil-homes. Ils n'ont pas nécessairement accès à l'eau et à l'électricité. Il faut mobiliser les moyens publics pour les aider. A cet égard, la région Nord-Pas-de-Calais a investi 500 millions d'euros pour rénover 100 000 logements d'ici 3 ans.

Nous rêvons d'aller un peu plus loin et d'avoir des dispositifs plus simples qui soient plus accessibles. Je rêve également que nous ayons les moyens de mettre en œuvre une véritable politique de lutte contre la précarité énergétique.

Marie-Christine Zelem

Nous n'avons pas parlé du réseau RAPPEL qui regroupe des acteurs importants de la lutte contre la précarité énergétique.

Olivier Schneid

En guise de clôture de ce colloque, je retiendrais deux images : Martin Hirsch de l'Agence du service civique évoquant la case « on » et la case « off » et Patrick Doutreligne de la Fondation Abbé Pierre concluant son propos par « aujourd'hui, nous allons dans le mur ». Merci à vous tous.

Conclusions

1. La précarité énergétique est une notion difficile à définir. Il n'y a pas de définition européenne commune aux différents Etats. La Grande-Bretagne, qui a été précurseur tant sur la définition que sur le traitement de la précarité énergétique, est en train de revoir sa définition fondée sur le critère de 10 % des revenus consacrés à l'énergie afin de traiter plus efficacement les différents cas de précarité.
2. La précarité énergétique est un phénomène montant du fait de la performance thermique médiocre de beaucoup de logements et de l'augmentation des tarifs de l'énergie. Elle concerne plutôt les personnes âgées, aux revenus faibles, vivant à la campagne dans des logements individuels. Néanmoins d'autres catégories de population commencent à être concernées par ce phénomène.
3. Le traitement de la précarité énergétique est difficile, notamment dans la mesure où les personnes qui en sont victimes ne font pas appel aux dispositifs existants. Ce constat, largement partagé, s'explique notamment par la méconnaissance et la complexité des démarches à entreprendre, par le fait que ces personnes sont accaparées par des questions de logistique quotidienne et par la peur de la stigmatisation.
4. Les dispositifs de traitement de la précarité énergétique sont inadaptés. Les dispositifs tant curatifs (aide au paiement de la facture), que préventifs (rénovation de l'habitat), sont complexes et de facto peu accessibles à ceux pour lesquels ils ont été institués. La segmentation des dispositifs tend à complexifier davantage le système d'aide.
5. Les dispositifs préventifs d'amélioration de la qualité thermique des logements doivent être simplifiés et développés car ils sont la véritable solution à la précarité énergétique. Il est nécessaire de proposer d'accompagner les propriétaires, occupants et bailleurs, pour les inciter à réaliser les travaux nécessaires.
6. Néanmoins, les aides au paiement de la facture visant à éviter les coupures d'énergie pour impayés sont indispensables pour répondre aux situations d'urgence. Elles doivent être revues car elles ne concernent pas toutes les énergies. Certains proposent d'explorer la piste d'un dispositif de type « chèque énergie » ou « chèque chauffage », qui soit fondé sur un critère simple de revenus.
7. La précarité énergétique se traite d'abord et avant tout au niveau local. Ce sont les collectivités locales et les travailleurs sociaux qui, du fait de leurs connaissances des situations individuelles, peuvent conseiller et proposer des solutions aux personnes en difficulté.